



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022
VILLE DE COUBRON

Rapport de présentation

CA 2021 / BP 2022



Futur ALSH / Médiathèque

En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L2313-1, L3313-1, L4313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Budget 2022 doit être adopté avant le 15 avril 2022 et le Compte Administratif 2021 doit être adopté avant le 30 juin 2022. Pour la deuxième année consécutive, la ville procède au vote, lors de la même séance, du BP 2022 et du CA 2021.

Le projet de Budget Primitif 2022 s'inscrit dans le cycle budgétaire et a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2022.

Le présent rapport a pour vocation à synthétiser et commenter les données issues des comptes 2021, sur la base desquels le Budget Primitif 2022 est élaboré. Le Compte Administratif 2021 étant voté avant le budget primitif 2022, celui-ci intégrera les résultats du Compte Administratif 2021. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une reprise anticipée de ses résultats, et il ne sera pas nécessaire, dès lors, d'adopter un Budget Supplémentaire (des Décisions Modificatives pourront néanmoins être adoptées au cours de l'exercice 2022 pour mouvementer les crédits en fonction de la réalisation des différentes natures du budget).

CHAPITRE 1 : ELEMENTS CONTEXTUELS 2021 & PERSPECTIVES 2022

Propos introductif :

En propos liminaire, il convient de préciser qu'entre la date de présentation à l'Assemblée Délibérante du Rapport d'Orientations Budgétaires le 17 février dernier, et l'adoption du Budget Primitif ce 30 mars, les craintes exposées au stade du ROB quant à la situation géopolitique en Russie et en Ukraine se sont confirmées, les troupes russes ayant envahi ce pays le 24 février.

Depuis lors, les perspectives économiques mondiales, européennes et nationales sont bousculées par les conséquences de cette guerre.

Ainsi, même si tous les effets de celle-ci ne sont pas encore à ce stade précisément connus ni identifiés, force est de constater que les conséquences des mesures économiques prises à l'encontre de la Russie, les mesures de rétorsion adoptées en retour, et les multiples incertitudes liées à l'évolution de ce conflit naissant produisent **d'ores et déjà des effets négatifs sur la reprise qui était amorcée.**

La période qui s'ouvre s'annonce donc assombrie pour de multiples indicateurs économiques liés à l'approvisionnement en matières premières, au coût de l'énergie et plus largement à **l'inflation, dont il avait été annoncé au stade du ROB qu'elle constituait déjà, avant cette guerre, une source d'inquiétude.**

Ainsi, les cours du baril s'envolent, avec des conséquences amplifiées en Europe par la faiblesse relative de l'euro face au dollar. Il n'est pas inhabituel que le litre d'essence à la pompe dépasse les 2€ et le prix du diesel est désormais supérieur à celui de l'essence. A l'instant où ces lignes sont écrites, le prix du baril de Brent frôle les 140\$, soit proche de son record de 2008 à 150\$. Des prévisionnistes anticipent une poursuite de la hausse, certains évoquant même un pétrole à 300\$ le baril, soit un prix à la pompe à plus de 3€ le litre.

La pression sur le prix du gaz, dont la Russie est le premier producteur mondial et l'Europe fortement dépendante (avec des disparités néanmoins selon les pays), est toute aussi importante.

En outre, les prix de nombreuses autres matières premières (blé, aluminium, charbon, cuivre, nickel, titane...), déjà sous tension depuis plusieurs mois du fait de la reprise économique, montent en flèche par crainte d'une déstabilisation de l'approvisionnement mondial et impactent tous les secteurs : agroalimentaire, industries (automobile, aéronautique, électronique), BTP...

Sans visibilité sur l'évolution de la situation, **les indicateurs économiques retenus dans le présent document restent cependant ceux qui avaient été annoncés au stade du ROB.** En effet, à ce jour, aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une réactualisation formelle par le Gouvernement, l'INSEE, l'OFCE, le FMI ou tout autre organisme, qu'il s'agisse de la croissance ou de l'inflation.

Néanmoins, **la situation budgétaire 2022 sera à appréhender avec beaucoup de prudence** et l'exécution du BP 2022 appellera une vigilance accrue sur le niveau de réalisation de nos dépenses, notamment celles susceptibles d'être impactées par la situation ci-exposée.

Enfin, pour rappel, **ce document est établi, comme l'an passé, pour le CA 2021 et le BP 2022 de façon à permettre à l'Assemblée Délibérante une mise en perspective des deux exercices**, facilitant ainsi la lisibilité des données qui y sont présentées, entre le réalisé de l'exercice écoulé, et les ouvertures de crédits en dépenses et recettes, portées au Budget Primitif de l'exercice budgétaire de l'année en cours (à noter néanmoins qu'en raison du passage à la nomenclature comptable M57 à compter de cet exercice, les comparaisons sur les imputations impactées peuvent être faussées).

Une gestion communale impactée par la crise sanitaire en 2021 et qui s'inscrit dans un contexte 2022 tout aussi incertain, cette fois-ci pour d'autres raisons...

En 2021, la gestion communale a continué d'être impactée par la crise sanitaire avec le maintien de dispositifs spécifiques à destination des populations (écoles, centres de loisirs, transport des personnes âgées aux centres de vaccination...), mais moindrement qu'en 2020.

Le contexte sanitaire a nécessité l'an passé encore une interruption de certains services et a entraîné des **dépenses** comme par exemple l'achat de gels, gants, masques.... Pour la seconde année consécutive, l'organisation des services municipaux s'est ainsi trouvée confrontée à cette crise sanitaire.

En 2020 l'impact de cette crise se retrouvait essentiellement dans la baisse des recettes de la facturation des services avec la fermeture des écoles, des accueils de loisirs et de la crèche, et dans les dépenses supplémentaires induites du fait des actions conduites. En 2021, les effets de la crise sanitaire se retrouvent de façon moindre avec la réouverture des services périscolaires sur l'ensemble de l'année et du service petite enfance. Par contre l'impact sur la gestion des ressources humaines se retrouve encore en 2021. En effet, le travail des équipes enfance et petite enfance a été organisé pour permettre l'accueil des enfants durant les temps périscolaires dans le respect des règles sanitaires et des multiples protocoles qui se sont succédés. Le service intendance a également été sollicité pour adapter ses missions aux contraintes sanitaires...

Hors ces secteurs, l'impact de la crise en dépenses (activités culturelles par exemple) comme en recettes (recettes de locations de salles par exemple) est toujours présent, même si plus modéré comparativement à 2020.

Les effets de la crise sanitaire se retrouvent donc à nouveau dans l'exécution du budget 2021 et donc au Compte Administratif, mais dans des proportions plus modérées que sur l'exercice précédent. **Le résultat de 2021 est donc un résultat se rapprochant de celui d'un exercice normal**, mais il y a lieu de poursuivre les efforts réalisés par la municipalité dans la maîtrise de ses dépenses, étant entendu, que **l'exercice 2022 sera fortement impacté par l'inflation des prix**.



Comme cela a été évoqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, la crise sanitaire, avec toutes les réserves qu'appelle la situation (avec un léger rebond perceptible au mois de mars avec la rentrée scolaire et la levée de la majorité des restrictions), semble laisser entrevoir un retour à la « normale ». Néanmoins, tel qu'indiqué en propos liminaire et à l'occasion du ROB, c'est l'envolée du cout de l'énergie et des matières premières qui, cette année, fait planer les plus grandes incertitudes.

Conjuguée à d'autres effets, tels que notamment la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, ou la contribution potentiellement plus importante de la commune au budget de l'EPT Grand Paris Grand Est, l'impact sur le budget de la commune, notamment sur la section de fonctionnement, sera nécessairement lourd et implique donc, cette année encore, une gestion des plus rigoureuses de nos dépenses sur cette section, afin de maintenir nos capacités à investir.

Espérons que sur le front de la pandémie, la situation se stabilise, mais le **budget primitif 2022 s'inscrit donc dans un contexte extrêmement incertain**, et les perspectives de croissance pour 2022 seront sans nul doute revues à la baisse.

Une volonté communale de poursuivre l'action municipale en 2022 et d'investir

En 2022, les principales manifestations jusqu'ici suspendues devraient pouvoir avoir lieu, en espérant qu'il soit ainsi possible, après une période de restriction des interactions sociales, de renouer avec les différents évènements festifs, associatifs et sportifs qui jalonnent la vie de la commune et participent au dynamisme de Coubron.

En outre, nous poursuivrons naturellement, en dépit de ce contexte difficile et pesant pour les finances communales, à **investir pour proposer aux Coubronnois des services de qualité, des équipements modernisés, et des espaces publics entretenus.**

Le budget primitif 2022 est la traduction de cette volonté maintenue de poursuivre l'action municipale, malgré la crise qui bouscule nos équilibres budgétaires, pour le bien être des Coubronnois.

Points clefs, contexte 2021 / 2022 :

- ☛ **Une exécution budgétaire 2021 encore marquée par les effets de la pandémie mais beaucoup moins qu'en 2020** (recettes moins impactées du fait de la reprise sur l'année pleine du scolaire, périscolaire, école de musique, crèche...), mais néanmoins encore une majorité de manifestations annulées, maintien des protocoles sanitaires avec les conséquences sur l'organisation des services et les couts de mise en œuvre en résultant ;
- ☛ **Un budget primitif 2022 qui s'inscrit dans un contexte toujours aussi incertain** et pesant pour les finances communales, du fait du contexte international lié à la guerre conduite en Ukraine par la Russie, des tensions inflationnistes qui préexistaient et sont de ce fait fortement accrues, les incertitudes quant à la stabilisation de la situation sanitaire, couplées à d'autres effets tels que la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, la hausse du point d'indice des fonctionnaire annoncée par la ministre de la fonction publique à l'instant ou la présente note est rédigée pour une mise en œuvre à l'été, ou la probable hausse de la contribution de la commune aux finances du Territoire Grand Paris Grand Est,
- ☛ **Une volonté maintenue, en dépit de cette situation, de poursuivre l'action municipale,** d'investir pour les Coubronnois et de renouer avec les différents évènements qui participent à l'animation et au dynamisme de la commune si la situation sanitaire se stabilise naturellement.

CHAPITRE N°2 : ANALYSE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A. LE RESULTAT 2021 ET L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2021 a été voté par le conseil municipal le 8 avril 2021 et a fait l'objet de **3 décisions modificatives** :

- la première le 26 mai 2021 pour intégrer la fiscalité essentiellement ;
- la seconde le 7 juillet 2021 permettant la mise en œuvre du droit de préemption urbain délégué par Grand Paris Grand Est sur la parcelle longeant le parc de la Mairie ;
- la dernière le 20 octobre 2021 permettant de constater les ajustements budgétaires en fonction du réalisé de l'exercice.

LA FORMATION DU RESULTAT 2021 ET LA REALISATION DES OBJECTIFS BUDGETAIRES 2021

ANNEE 2021	Budget 2021					Réalisé 2021
	BP	Décisions modificatives	Reports votés	Cessions	Budget total	Réalisé total (y compris RAR et reports N-1)
RESULTAT FONCTIONNEMENT (y compris rattachements de charges)						2 043 907,94
Dépenses	7 204 779,36	259 139,70	0,00	50 239,00	7 514 158,06	5 534 664,45
Recettes	7 204 779,36	259 139,70	0,00	50 239,00	7 514 158,06	7 578 572,39
RESULTAT INVESTISSEMENT (y compris RAR)						-374 413,49
Dépenses	2 633 409,05	495 469,34	149 362,19	68,00	3 278 308,58	1 283 996,26
Recettes	2 595 523,08	495 469,34	187 248,16	68,00	3 278 308,58	909 582,77

Fonctionnement	
% du budget utilisé	DF : 74% réalisé (83% en 2020 - 87% en 2019 - 92% en 2018) RF : 101% réalisé (104% en 2020 - 102% en 2019 - 100% en 2018)
74%	La période de la crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 a continué de produire des conséquences en 2021 en empêchant la réalisation d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement notamment culturelles sur les manifestations communales. Hormis ces effets, ces dépenses ont été maîtrisées (réalisé de 74%) tandis qu'on a observé, parallèlement, une bonne réalisation (101%) de nos recettes de fonctionnement (ce qui témoigne d'une prévision budgétaire sincère et bien calibrée).
101%	

L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021

Les résultats dégagés à fin 2021 sont excédentaires de 2 043 907,94 € sur la section de fonctionnement et déficitaires de 591 828,93 € sur la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement est donc affecté partiellement à la couverture du déficit de la section d'investissement. Le solde est maintenu à la section de fonctionnement.

DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE 2021	MONTANT €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 (1)	2 043 908 €
Résultat de clôture exercice 2020	1 419 082 €
Résultat 2021	624 826 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 (article 001 DI)	-374 414 €
Dépenses (RESTES A REALISER 2021)	-347 267 €
Recettes (RESTES A REALISER 2021)	129 852 €
R.A.R. 2021	-217 415 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 (y compris RAR) (2)	-591 829 €
RESULTAT 2021 CUMULE APRES RAR (1) + (2)	1 452 079 €
AFFECTATION DU RESULTAT EN 2022 (N+1)	MONTANT €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 (y compris RAR 2021)	-591 829 €
AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	2 043 908 €
Affectation du résultat en Section d'Invest. (article 1068 investissement RI)	591 829 €
Affectation du résultat en Section de fonctionnement (Chapitre 002 fonctionnement RF)	1 452 079 €

La ville dégage un résultat excédentaire de 2 043 908 € qu'elle va affecter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 591 829 €. Le solde, soit 1 452 079 € pourra être affecté en fonctionnement et ainsi permettre, via l'autofinancement, de financer le programme d'investissement 2022 sur fonds propres.

La section d'investissement, elle, est déficitaire du fait du niveau des ressources propres. Le niveau de dépenses (chapitre 20/21/23) est de 761 K€ alors que les recettes perçues (subventions) sont de 201 K€ (les subventions de l'ALSH / médiathèque ne peuvent pas figurer dans les reports tant que le marché de travaux n'est pas notifié). En outre, les ressources propres (ch 10) couvrent tout juste le remboursement du capital de la dette et ne permettent donc pas de financer les dépenses d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement est donc partiellement employé à la couverture du déficit de la section d'investissement, d'où la nécessité de maintenir nos efforts sur cette section.

B. UNE EVOLUTION DU RESULTAT QUI S'EXPLIQUE PAR LA POURSUITE DE LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Avec un excédent de fonctionnement de 2 043 907,94 € et un déficit de la section d'investissement de 591 828,93 €, la ville clôture l'exercice avec un résultat global de 1 452 079,01 € qui traduit la poursuite des efforts conduits dans la maîtrise de nos dépenses dans tous les domaines.

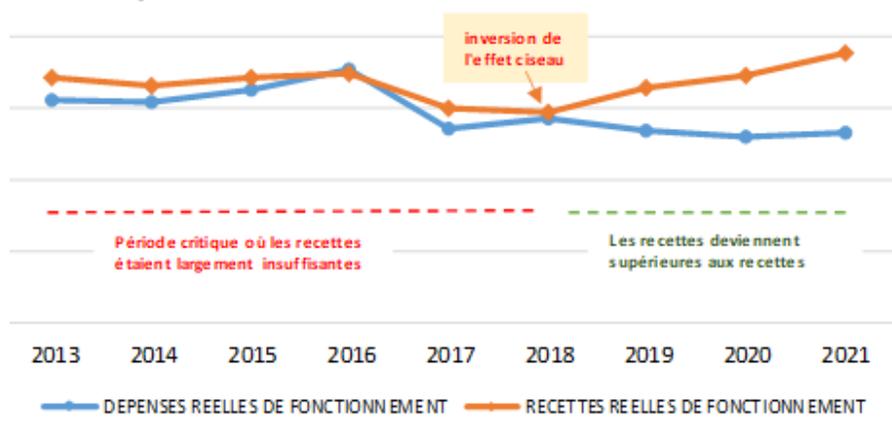
S'agissant de la section de fonctionnement, si les bons résultats 2020 étaient conjoncturels et liés à des recettes exceptionnelles (dotation de solidarité versée par la Métropole du Grand Paris pour un montant de 147K€, fin du versement par Placoplatre de 50K€/an sur 2 ans au titre de la convention de foréage) et à des réfections de dépenses liées au contexte sanitaire, le résultat 2021 est un résultat d'avantage structurel avec un retour notamment à un niveau des recettes générées par les produits de l'activité normal.

Les effets de la pandémie impactent plus marginalement les comptes 2021. Les services ont pu fonctionner presque normalement, dans le respect des règles sanitaires. Il reste des dépenses liées à la situation sanitaire que nous connaissons (produits d'entretien, dispositifs de protection (masques, gants), etc...) mais l'impact sur nos recettes ne se ressent quasiment plus.

Malgré ces bons résultats constatés, essentiellement depuis 2019, la ville doit maintenir ses efforts sur la maîtrise des dépenses et la recherche de financements extérieurs, car la baisse des dotations, la hausse des prix des matières premières, de l'énergie et d'autres charges extérieures pesant sur nos finances pourraient, à tout moment, inverser cette tendance et bouleverser cet équilibre retrouvé qui reste précaire.

FORMATION DU RESULTAT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat d'investissement (RAR inclus et avant affectation résultat de fonctionnement)	-150 215,09	33 896,54	-14,05	184 864,28	-111 845,33	-202 747,35	35 482,92	-591 828,93
Résultat de Fonctionnement (avant affectation)	586 677,44	401 003,96	240 501,21	552 940,52	557 567,74	935 561,87	1 419 082,36	2 043 907,94
RESULTAT CUMULE	436 462,35	434 900,50	240 487,16	737 804,80	445 722,41	732 814,52	1 454 565,28	1 452 079,01

Evolution des recettes et des dépenses depuis 2013 (inversion de la tendance à partir de 2019)



Les dépenses réelles sur la période 2019 à 2021 sont les plus basses relevées depuis 2013. En 2021 elles sont inférieures de 913 K€ par rapport à celles de 2013, soit **près d'1 million d'euros de baisse en valeur annuelle en 9 ans, alors que dans le même temps les charges de la communes s'alourdissaient** (compétences exercées, financement du territoire, hausse des prix, multiplication des obligations règlementaires), ce qui témoigne véritablement d'une volonté permanente de maîtriser chaque poste de dépense du budget communal en fonctionnement.

A noter, dans le même temps, les recettes réelles se sont elles aussi améliorées et sont à leur niveau le plus haut depuis 2013 (+654 K€).

Il faut rappeler que le financement des investissements à consentir par la commune, si celle-ci veut limiter au maximum son recours à l'emprunt, ne peut se faire que par les excédents qu'elle parvient à dégager de sa section de fonctionnement.

Points clefs, résultat 2021 :

- ☛ *Un **bon résultat 2021** en fonctionnement qui permet de couvrir le déficit de la section investissement,*
- ☛ *Un résultat qui traduit la poursuite de la maîtrise de nos dépenses et le retour à un niveau habituel des recettes liées aux produits des services,*
- ☛ *La nécessité de **poursuivre les efforts engagés sur la maîtrise des dépenses** de fonctionnement pour, structurellement, assurer à la commune des marges de manœuvre pour le financement de ses investissements et ainsi permettre la réalisation du projet municipal au profit des Coubronnois,*
- ☛ *Un résultat qui permet d'envisager le Budget Primitif 2022 et le financement du programme d'investissement **sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt.***

CHAPITRE N°3 : ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : CA 2021 ET BP 2022

A. PRESENTATION CHIFFREE DU CA 2021 ET DU BP 2022

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	Evolution CA2020 / CA2021
011.	Charges à caractère général	1 234 905 €	1 345 442 €	1 234 079 €	0%
012.	Charges de personnel	3 347 655 €	3 546 710 €	3 460 534 €	3%
014.	Atténuations de produits	211 651 €	214 361 €	208 361 €	-2%
65.	Autres charges de gestion courante	324 386 €	324 731 €	316 569 €	-2%
66.	Charges financières	72 900 €	70 610 €	70 423 €	-4%
67.	Charges exceptionnelles	4 924 €	10 945 €	9 730 €	49%
68.	Dotations aux provisions et dépréciations				
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 196 421 €	5 772 662 €	5 299 696 €	2%
023.	Virement à la section d'investissement		1 506 519 €		
042.	Opérations ordre transfert entre sections	422 083 €	234 977 €	234 968 €	-80%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		422 083 €	1 741 496 €	234 968 €	-80%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 618 504 €	7 514 158 €	5 534 664 €	-2%

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	Evolution CA2020 / CA2021
013.	Atténuations de charges	60 804 €	40 000 €	58 213 €	-4%
70.	Produits des services	420 529 €	503 920 €	569 855 €	26%
73.	Impôts et taxes + 731 Impositions directes	4 111 969 €	4 199 747 €	4 217 335 €	2%
74.	Dotations et participations	1 319 957 €	1 041 698 €	1 053 071 €	-25%
75.	Autres produits de gestion courante	59 694 €	64 735 €	65 901 €	9%
76.	Produits financiers	908 €	910 €	957 €	5%
77.	Produits exceptionnels	208 357 €	133 781 €	148 607 €	-40%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 182 218 €	5 984 791 €	6 113 939 €	-1%
042.	Opérations ordre transfert entre sections	122 553 €	110 285 €	45 551 €	-169%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		122 553 €	110 285 €	45 551 €	-169%
002.	Résultat d'exploitation reporté	732 815 €	1 419 082 €	1 419 082 €	48%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 037 586 €	7 514 158 €	7 578 572 €	6%

BP 2022	Evolution BP2021 / BP2022
1 564 582 €	16%
3 617 643 €	2%
203 981 €	-5%
345 205 €	6%
71 528 €	1%
5 000 €	-54%
39 372 €	
5 847 311 €	1%
1 363 343 €	-10%
191 878 €	-18%
1 555 221 €	-11%
7 402 532 €	-1%

BP 2022	Evolution BP2021 / BP2022
40 000 €	0%
506 320 €	0%
4 288 866 €	1,6%
972 091 €	-7%
79 022 €	22%
910 €	0%
2 500 €	-98%
5 889 719 €	-2%
60 734 €	-45%
60 734 €	-45%
1 452 079 €	2%
7 402 532 €	-1%

Observations sur l'évolution des consommations 2020/2021 :

Les dépenses réelles 2021 baissent de 2% par rapport à 2020 (-3% entre 2019 et 2020) alors que les recettes réelles augmentent de 6% sur la même période (1% entre 2019 et 2020). **Ce qui contribue à alimenter l'excédent de la section de fonctionnement.**

Observations sur les prévisions 2021/2022 :

Les prévisions de recettes réelles 2022 baissent de 2% alors que les prévisions de dépenses réelles augmentent de 1%.

La hausse des dépenses inscrites la plus importante, +16% de BP à BP, se retrouve au chapitre des dépenses à caractère général, traduisant les effets annoncés des hausses des coûts de l'énergie, de l'alimentaire, ainsi que de la reprise des activités en année pleine (événements festifs et culturels, transports et piscine de nos écoliers etc.). S'y ajoute la hausse des charges de personnel, toute aussi importante en volume.

En contrepartie, les inscriptions en recettes sont prévues en baisse de 2%, le seul poste présentant une hausse significative en volume étant celui de la fiscalité du fait de la revalorisation des bases locatives (dans un contexte de maintien des taux de la fiscalité locale à l'identique), tandis que le postes des dotations est attendu en baisse de 7%.

Cette situation témoigne de la fragilité de l'équilibre financier qui n'est atteint que grâce à l'excédent 2021.

B. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors opération pour ordre)

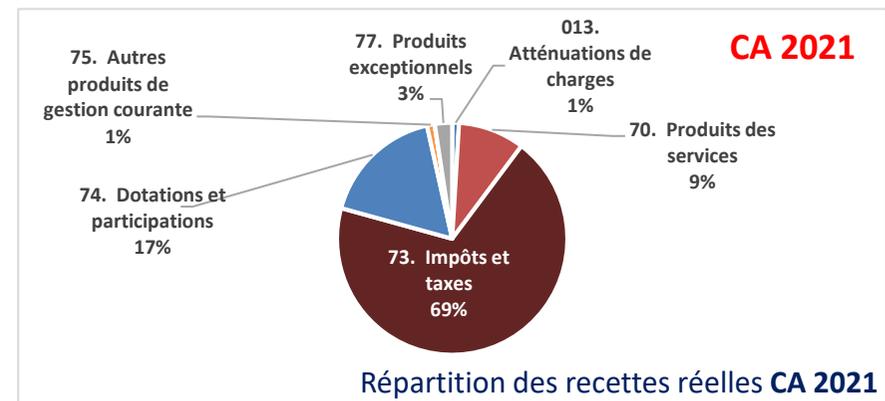
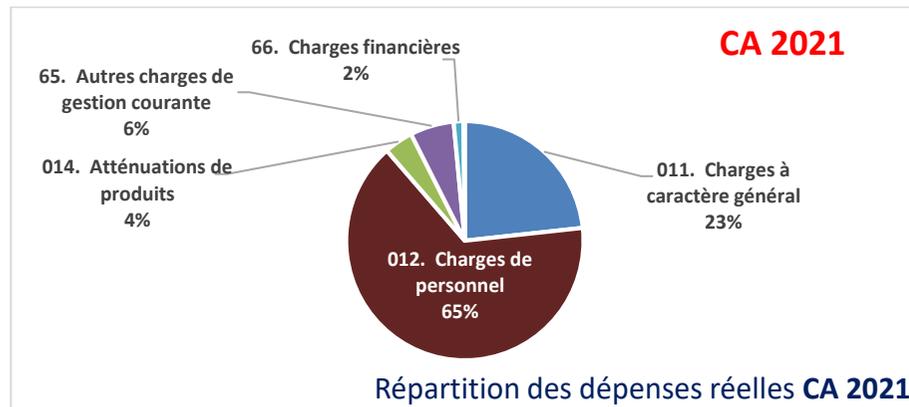
1. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2021 (hors opérations pour ordre)

Réalisées à 74% (contre 83% en 2020), les dépenses de fonctionnement 2021 ont permis à la collectivité d'assurer le fonctionnement courant de la commune, et de faire face aux difficultés nées du contexte sanitaire.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

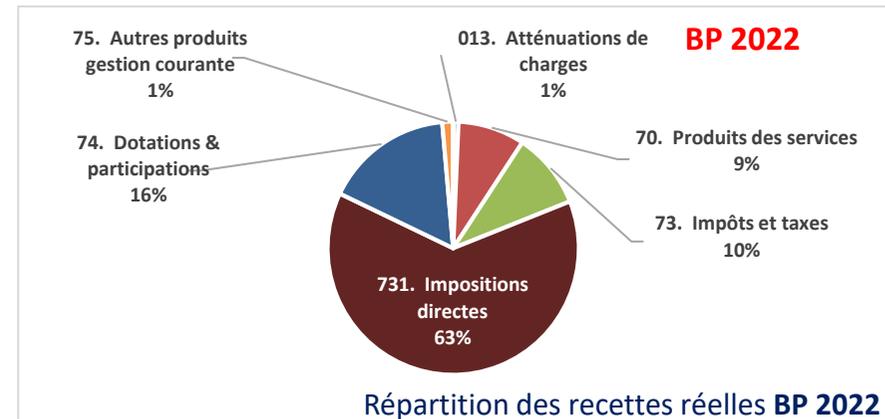
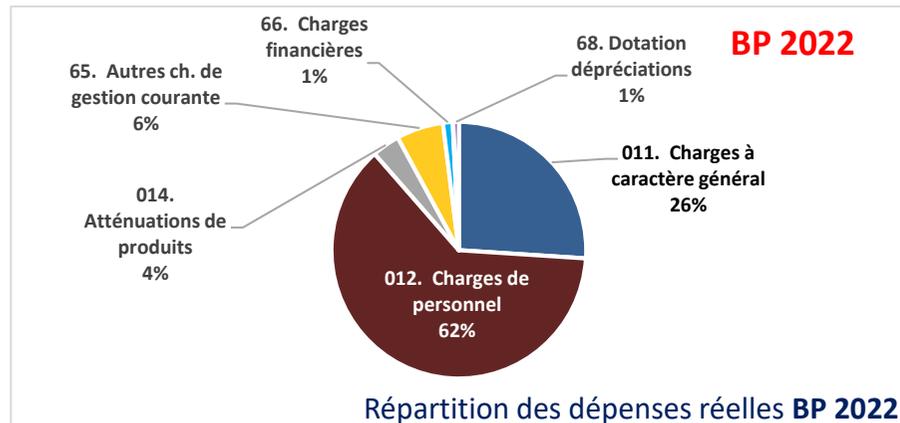
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal (65%), les charges à caractère général (23%) comprenant l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et différents concours (6%) et les intérêts à payer (2%).

Les recettes communales sont la fiscalité locale (69%), les dotations de l'Etat et les participations des partenaires (CAF, emplois aidés...) (17%), les sommes encaissées au titres des services rendus à la population (9%).



2. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2022 (hors opérations pour ordre)

En ce qui concerne la vue d'ensemble de la section de fonctionnement du BP 2022 (hors opération pour ordre), La part de chaque poste dans le budget global est sensiblement la même en 2021 et 2022. Néanmoins, si cette ventilation est similaire, les volumes financiers, eux varient sensiblement comme nous le verrons dans le détail dans les pages suivantes.



C. ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2021 ET DU BP 2022

1. UNE VOLONTE DE MAITRISER SES CHARGES A TOUS LES NIVEAUX EN 2021, COMME EN 2022

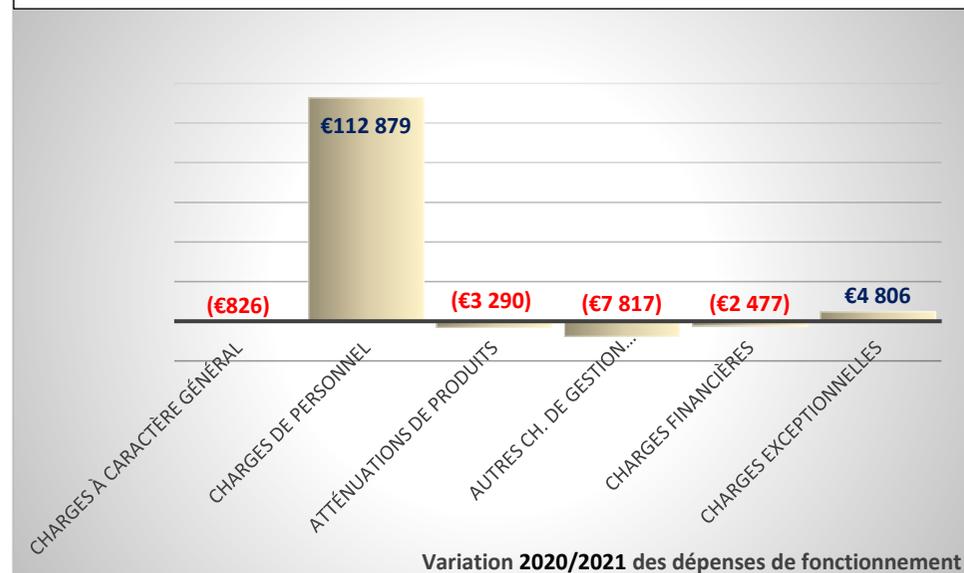
La commune avait choisi de ne pas augmenter la fiscalité en 2021, conformément à ses engagements et pour ne pas fragiliser les ménages Coubronnais, malgré la baisse de ses recettes et les nouvelles obligations auxquelles elle doit faire face (application de nouvelles normes, plan de rénovation et de revalorisation des carrières). Elle a dû équilibrer le budget en réalisant des économies partout où cela était possible :

- volonté de maîtriser les charges de personnel,
- analyse des besoins en amont,
- mise en concurrence systématique pour chaque dépense engagée,
- travaux d'investissement destinés à réduire les dépenses d'énergie (passage à l'éclairage LED et isolation thermique des bâtiments, acquisition véhicule électrique).

➔ **Pour l'élaboration du Budget Primitif 2022, des réunions d'arbitrage ont été organisées avec tous les adjoints délégués, afin de pouvoir optimiser nos dépenses et les ajuster au mieux pour faire face aux contraintes budgétaires pesant sur nos finances, tout en assurant, dans tous les domaines, la continuité de l'action municipale au service des Coubronnais.**

2. UNE BAISSA CONJONCTURELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 EN LIEN AVEC LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Stabilisation des postes de dépenses hormis les charges de personnel



1^{er} constat : on remarque la **progression importante du poste des charges de personnel (en variation annuelle)**. Cette variation est la traduction de la reprise en gestion directe de la Police Municipale, tel que cela avait été indiqué lors de la présentation du BP 2021. Pour rappel cette hausse sur le chapitre 12 est **compensée par la suppression sur le chapitre 11 de la contribution qui était versée, à due concurrence, à la Ville de Vaujours au titre de l'ancienne Police Intercommunale.**

Second constat : **En 2021, les dépenses sont alignées au niveau de 2020.**

L'évolution du poste des charges générales a été la suivante ces 4 dernières années :

- entre 2016 et 2017 – 150 K€
- entre 2018 et 2019 – 279 K€
- entre 2017 et 2018 + 172 K€
- entre 2019 et 2020 – 120 K€
- **entre 2020 et 2021 – 0,826 K€**

Entre 2020 et 2021, la stabilisation des dépenses s'explique par une nouvelle période de baisse de certaines activités communales en lien avec la crise sanitaire.

Mais cette relative stabilité des dépenses masque en fait des variations sensibles de certaines charges à caractère générale.

En effet on observera à la page suivante que de fortes hausses sur les dépenses d'énergie « Chauffage » « Electricité » et « Alimentaire » on dû être compensées par des baisses sur les postes d'entretien « Maintenance » « Voirie » « Bâtiments publics » « Terrains ».

3. LE CHAPITRE 011 ENREGISTRE UNE PARFAITE STABILITE ENTRE LE REALISE 2020 ET 2021 ET DE -11% ENTRE LE BUDGET 2021 ET LE BP 2022

EVOLUTION 2020 /2021 DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature de la dépense	Baisse des dépenses entre 2020 et 2021	Nature de la dépense	hausse des dépenses entre 2020 et 2021
Cotisations (dont PM), redevance	-52 128 €	Chauffage urbain	84 880 €
Maintenance	-41 223 €	Énergie - électricité	41 195 €
Voiries	-36 511 €	Alimentation	39 401 €
Bâtiments publics	-30 926 €	Achats de matériel (trvx en régie)	13 053 €
Autres matières & fournitures	-13 388 €	Autres fournitures non stockées	9 633 €
Publications	-10 962 €	Transports collectifs	9 449 €
Terrains	-10 903 €	Achats de prestations de services	7 675 €
Vêtements de travail	-9 418 €	Multirisques	6 534 €
Crédit-bail mobilier	-8 060 €	Carburants	5 679 €
Autres biens mobiliers	-5 442 €	Bois et forêts	5 200 €
Matériel roulant	-5 151 €	Autres impôts & taxes	3 561 €
Combustibles	-3 744 €	Taxes foncières	3 426 €
Autres impôts locaux	-2 670 €	Autres frais divers	2 816 €
Frais de télécommunications	-2 512 €	Réseaux	2 740 €
Honoraires	-2 463 €	Fournitures administratives	1 728 €
Annonces et insertions	-1 944 €	Organismes de formation	1 662 €
Frais d'actes et de contentieux	-1 852 €	Autres services extérieurs	1 619 €
Locations mobilières	-1 818 €	Frais de gardiennage	1 008 €
Fêtes et cérémonies	-1 517 €	Contrats de prestations de services	775 €
Taxes et impôts sur les véhicules	-1 224 €	Fournitures scolaires	740 €
Études et recherches	-660 €	Catalogues et imprimés	503 €
Fournitures de petit équipement	-443 €	Doc. générale & technique	262 €
Frais d'affranchissement	-350 €	Transports de biens	221 €
Livres (bibliothèques)	-312 €	Indemnités régisseurs	120 €
Fournitures d'entretien	-308 €	Frais de nettoyage des locaux	111 €
Eau et assainissement	-289 €	Fournitures de voirie	93 €
Redevances p/services rendus	-1 €	Services bancaires et assimilés	90 €
TOTAL DES BAISSSES 2020/2021	-246 221 €	TOTAL DES HAUSSES 2020/2021	244 175 €

Entre 2020 et 2021, on constate une baisse importante des dépenses d'entretien et une augmentation des dépenses d'énergie et alimentaire. En 3 ans, le chapitre 011 enregistre tout de même -400 K€ de dépenses de dépenses en moins.

Les principales baisses portent sur les dépenses d'entretien (-125 K€) :

- Maintenance – 41 K€
- Bâtiments publics -30 K€
- Matériel roulant – 5 K€
- Voirie – 37 K€
- Terrains – 11 K€

Attention néanmoins, elles sont à fortement relativiser car liées sur 2 postes à une forte hausse en 2020, corrélée à la préparation de l'autonomisation de la PM :

- sur le poste de la maintenance, en raison de l'audit engagé en 2020 sur le système de vidéo-protection,
 - sur le poste des bâtiments publics, en raison des travaux réalisés fin 2020 pour procéder à la réfection du poste de Police Municipale place de Verdun.
- ☛ Si on retirait les effets de ces opérations réalisées en 2020, ces postes de dépenses seraient en hausse en 2021 respectivement de 23K€ et 20K€

Le second poste des dépenses en baisse est le poste de cotisation et de redevance (-52 K€) et concerne la fin de la convention de mise à disposition de la police intercommunale avec Vaujours qui s'achève au 31/12/2020. La Police devenant municipale à partir du 1^{er} janvier 2021, les charges de personnel se retrouveront dans les charges de personnel.

Le troisième poste qui enregistre une forte baisse est celui des dépenses générales liées à l'achat de matière et fournitures et aux dépenses de petit équipement :

- Autres matières et fournitures (petit équipement) – 13 K€
- Autres biens mobiliers – 5 K€
- Fournitures de petits équipements, locations mobilières....

.... alors qu'une autre moitié augmentent sous l'effet de l'inflation « naissante » fin 2021 et du retour à la normal des activités :

Les principales hausses concernent les dépenses énergétiques (+ 132 K€) :

- Chauffage urbain +81 K€
- Electricité + 41 K€
- Carburant + 6 K€

Ces augmentations résultent à la fois du retour à la normal des activités et de l'ouverture des équipements publics (écoles, salles, équipements sportifs...) après une année 2020 qui avait été marquée par la fermeture d'un grand nombre d'équipements sur des périodes plus ou moins longues.

Le poste « Alimentation » enregistre aussi une des plus fortes variations à la fois également du fait du retour à la normal et à l'accueil des enfants pendant toute l'année 2021 contre une année incomplète en 2020 (fermeture des écoles en lien avec la crise sanitaire) et du fait également de l'augmentation des effectifs et de la hausse des prix de certains produits alimentaires.

Les dépenses en lien avec les activités périscolaires se retrouvent également dans les augmentations, tels que :

- Prestation de services (7 K€) => sorties avec les enfants & piscine
- Transports collectifs (9 K€) => transport des enfants (centre et piscine)

LA PREVISION BUDGETAIRE 2022 DU CHAPITRE 011 AUGMENTE DE 161 K€ PAR RAPPORT A 2021 (BP 2021/BP2022) SOIT UNE AUGMENTATION DE 12%

La prévision budgétaire 2021 du chapitre 011 « Charges à caractère général » était de 1 345 K€ au BP 2021 contre 1 564 K€ pour 2022, il ressort donc une hausse globale du budget de 161 K€ entre les 2 années budgétaires, de BP à BP.

Les Evolutions les plus significatives entre le BP 2021 et le BP 2022 sont les suivantes :

EVOLUTION BP 2021 / BP 2022 DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES BUDGETAIRES (chapitre 011)

Les diminutions budgétaires entre le BP 2021 et le BP 2022 les + significatives

Variation négatives les plus significatives entre BP 2021 & 2022 (chapitre 011)	Budget cumulé 2021	BP 2022	Variation chiffrée
Achat de matériel pour travaux en régie	62 985,40	27 500,00	-35 485,40
Matériel roulant	27 351,57	15 600,00	-11 751,57
Autres fournitures non stockées	48 427,63	42 303,00	-6 124,63
Fournitures de voirie	7 589,46	2 100,00	-5 489,46
Publications	8 863,00	3 960,00	-4 903,00
Autres matières et fournitures	20 531,53	15 941,00	-4 590,53
Autres biens mobiliers	9 781,98	5 480,00	-4 301,98
Concours divers (cotisations)	27 294,25	23 100,00	-4 194,25

Les augmentations budgétaires entre le BP 2021 et le BP 2022 les + significatives

Variation positives les plus significatives entre BP 2021 & 2022 (chapitre 011)	Budget cumulé 2021	BP 2022	Variation chiffrée
Voirie	37 421,35	144 735,01	107 313,66
Énergie - électricité	201 009,33	277 230,00	76 220,64
Chauffage urbain	89 249,18	127 910,00	38 660,82
Alimentation	182 895,39	221 194,00	38 298,61
Fêtes & cérémonies	26 029,85	36 245,00	10 215,15
Transports collectifs	20 002,04	28 360,00	8 358,00
Fourniture d'entretien	38 710,86	47 037,00	8 326,14
Eau & Assainissement	30 916,59	38 875,00	7 958,41

Dans les baisses nous retrouvons :

- Les travaux en régie (priorisation des travaux de la régie en fonction des possibilités du CTM)
- Le matériel roulant (entretien important en 2021 – véhicule PM, véhicule Resto. scolaire, saleuse... que nous ne devrions pas retrouver en 2022)
- Autres fournitures non stockées : il s'agit essentiellement du jetable et des fournitures administratives,
- Fournitures de voirie : il s'agit de l'enrobé à froid, peinture de traçage et du sel de déneigement (stock 2021 non utilisé),
- Publications : supports de communication de la commune, l'inscription 2022 est ajustée au réalisé 2021,
- Autres matières et fournitures (petit matériels divers)
- Autres biens mobiliers : réparation sur équipement mobilier (électroménager... machines outil CTM...)
- Concours divers: 2 années de cotisation payées en 2021 pour la mission locale de la Dhuy (rattrapage) contre 1 en 2022 + suppression de la cotisation au Forum Métropolitain

Dans les hausses nous retrouvons :

- L'entretien de la voirie : budget 2022 plus conséquent traduisant la volonté de la municipalité de procéder à un programme de réfections conséquent (+107 K€) (Nota : les opérations de reprise totale de voirie se trouvent en section investissement),
- L'électricité : augmentation de plus de 40% des tarifs de l'électricité annoncée par le SIPPEREC (+76 K€),
- Le chauffage : augmentation des tarifs du gaz annoncée pour 2022,
- L'alimentation : augmentation des prix des produits alimentaires et hausse des effectifs de fréquentation des cantines scolaires,
- Les Fêtes et les cérémonies portées au budget 2022,
- Les transports collectifs : sorties piscines et sorties centre de loisirs,
- Les fournitures d'entretien : produits d'entretien, d'hygiène et de ménage mais aussi petites fournitures pour l'entretien réalisé par le CTM,
- L'eau : le BP 2021 était de 30 916 € mais la réalisation 2021 était de 39 823 €. La ville a donc prévu un budget plus adapté avec les consommations réelles.

4. DES DEPENSES DE PERSONNEL QUI ENREGISTRENT EN 2021 UNE HAUSSE LIEE A LA REINTEGRATION DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE ET UNE NOUVELLE HAUSSE PREVUE EN 2022 DU FAIT DE LA REVALORISATION DES CARRIERES DES CATEGORIES C

Evolution des frais de personnel depuis 2011 après intégration des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières



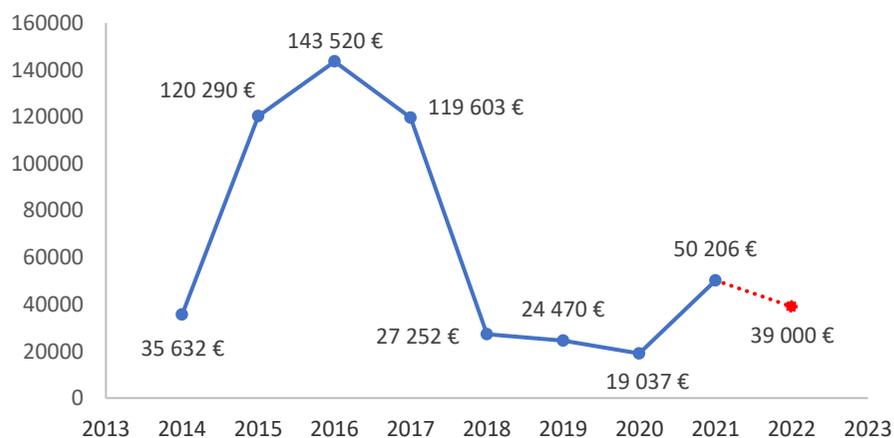
Le chiffre 2022 correspond au budget prévisionnel. Chaque année, le budget ne se réalise pas en totalité et le réalisé est toujours inférieur au prévisionnel. Depuis 2014 l'évolution annuelle est comprise entre -0,06% et 1,35%. A compter de 2020, les charges de personnel accusent un recul de 0,49% après prise en compte des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières. L'augmentation de 2021 s'explique par la mise en place du service de Police Municipale au 1/1/2021 composé de 4 personnes à partir de mars 2021

L'année 2021 est marquée par une augmentation des charges de personnel de 2,56% après prise en compte des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières. Cette augmentation intervient après une baisse en 2020 qui était liée à la fermeture des centres de loisirs durant le premier confinement, à leur moindre fréquentation d'une manière générale, à la suppression des heures d'études en mars/avril etc.

Cette hausse se justifie par la mise en place du service de Police Municipale à partir du 1^{er} janvier 2021 et du recrutement de 3 agents puis 4 agents à partir de mars 2021. **La reprise en gestion autonome de la Police Municipale a impacté le poste des charges de personnel, tel que cela avait été annoncé, non pas que le service municipal ait été plus coûteux mais parce que la redevance pour la mise à disposition de personnel versée à la ville de Vaujours (et qui ne l'est plus) était comptabilisée dans les dépenses courantes et non pas dans les dépenses du personnel.**

En 2022, la ville va poursuivre ses efforts dans le sens de la maîtrise de ses charges de personnel dans un contexte néanmoins, comme évoqué supra, de revalorisation des carrières d'un certain nombre d'agents de catégorie C.

Un concours de l'Etat élevé en 2021 en lien avec le nombre de contrats aidés (jusqu'à 12 contrats aidés)



La ville compte 12 contrats aidés fin 2021 et a maintenu les bénéficiaires de ses contrats dans son personnel, ces emplois répondant à des besoins réels. Elle privilégie toujours, en outre, ce type de contrats lorsque cela est réglementairement possible.

Le montant de ce dispositif sera moins élevé en 2022, du fait de la fin de certains contrats aidés qui ne bénéficieront plus de soutien financier.

En outre, rappelons que ces contrats, bien que toujours avantageux, sont tout de même beaucoup moins bien financés par l'Etat depuis 2017.

Points clefs :

- Une hausse des frais de personnel en 2021, générée par la reprise en gestion autonome de la Police Municipale et budgétée pour 4 agents ;
- Des efforts maintenus en 2022 pour contenir la masse salariale (notamment par le recours à des emplois aidés lorsque cela est possible), en dépit des hausses réglementaires et/ou naturelles, liées notamment au PPCR et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Des revalorisations pour les fonctionnaires de catégorie C, bénéfiques aux agents, mais susceptibles d'impacter lourdement la section de fonctionnement.
- **A l'heure où cette note est rédigée, la ministre de la fonction publique annonce une revalorisation du point d'indice avec une mise en œuvre à l'été, ce qui aura également de lourdes conséquences sur le chapitre des frais de personnel (en année pleine +26K€ par point de revalorisation), sauf à ce que l'Etat compense la mesure...**

5. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE DEPENSES DU CA 2021 ET DU BP 2022

Chapitre 65 :

En dehors des charges à caractère général et des charges de personnel, nous retrouvons les autres charges de gestion courantes qui enregistrent les indemnités versés aux élus (inchangées, mais deux adhésions à la CAREL), les subventions aux associations et au CCAS, la redevance au service incendie, les créances admises en non valeurs et la contribution à l'EPT. Comme chaque année c'est le poste de dépenses le plus significatif après les dépenses du personnel et les charges à caractère général.

Chapitre 65	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
Redevance pour concessions, licences, logiciels	1 188	1 008	1 008
Indemnités aux élus	124 641	127 996	132 937
Créances admises en non valeurs & éteintes	1 337	1 607	2 000
Service incendie	105 000	109 996	115 000
Contribution fonds compens. Ch. Territoriales	43 312	43 399	47 000
Subvention au CCAS	2 800	2 112	3 515
Subventions aux associations	46 106	30 445	43 745
Autres	1	6	0
Total du chapitre 65	324 386	316 569	345 205

La ligne budgétaire 2021 concernant les **subventions aux associations avait baissé d'environ 8 K€** du fait de l'interruption ou du ralentissement depuis mars 2020 de l'activité d'un certain nombre d'associations.

En 2020, la ville avait versé l'intégralité de la subvention alors que les associations avaient très peu fonctionné. En 2021, en concertation avec certaines d'entre elles, des versements ont été réduits pour prendre en compte les éléments des bilans excédentaires de 2020.

Pour 2022, la Ville, pour accompagner nos associations qui œuvrent pour le vivre ensemble et contribuent au dynamisme de notre commune, a fait le choix de réinscrire la plupart des subventions accordées à leur niveau antérieur pour soutenir la reprise en 2022 de leurs activités et des évènements et festivités auxquels elles participent. Soit +13K€ sur ce poste.

Comme tous les ans, une **hausse de l'ordre de 5% est attendue sur la redevance au service incendie**, soit **+ 5 000€ d'inscription** en valeur.

L'EPT Grand Paris Grand Est assure les compétences suivantes : développement économique, transports, gestion des déchets, assainissement et eau, habitat, urbanisme, aménagement, rénovation urbaine, emploi, formation, insertion, équipement de proximité.

Tel que cela a été évoqué au stade du ROB, les contributions des communes au financement du budget de l'EPT, dont l'équilibre budgétaire est tout aussi fragile que le notre, via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), sont de plus en plus importantes. On prévoit ainsi une **hausse de + 3 600€ en fonctionnement, tandis que nous verrons qu'en investissement elle pourrait être de + 62K€...**

	2019	2020	2021	2022	
FCCT (Fonds de contribution aux charges territoriales)	42 798 €	43 312 €	43 399 €	47 000 €	Prévisionnel

Chapitre 67 :

Les charges exceptionnelles servent à enregistrer essentiellement les régularisations sur la facturation des services de l'année précédente. Ce chapitre est très peu mouvementé.

Chapitre 68 :

Des dotation pour dépréciation des actifs circulants ont été inscrits sur le BP 2022 à la demande du Trésorier afin de provisionner le risque d'impayés et de ne pas maintenir de recettes risquant de ne pas se réaliser. Pour respecter le principe de prudence et de sincérité des comptes, la ville est tenue de provisionner ces risques.

Ce point avait été précisé par notre comptable assignataire Monsieur PRESTI, responsable du Centre des Finances Publiques du Raincy, lors de sa présentation de la certification des comptes de la communes devant l'Assemblée Délibérante en séance du 20 octobre 2021.

☛ **Variations CA 2020 / CA 2021** : Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **CA 2021** sont en baisse par rapport à 2020 de 1.5%, soit -83K€, mais restent à un niveau élevé à 5 534 664€. Cela résulte de la ventilation de baisses et de hausses de certaines dépenses. Principalement :

- **une grosse partie de la baisse des dépenses constatées sur le chapitre 011 est liée à l'autonomisation de la Police Municipale.** 1) la contribution au fonctionnement de la Police Intercommunale versée à la commune de Vaujours n'apparaît plus, 2) les dépenses « exceptionnelles » réalisées fin 2020 sur le poste de dépenses « maintenance » pour l'audit sur la vidéoprotection et sur le poste « bâtiment » pour les travaux du poste de police Place de Verdun, ne se retrouvent nécessairement pas en 2021, générant ainsi une forte baisse.

- **hausse générées par l'augmentation des dépenses d'électricité et de chauffage** en lien avec la fermeture pendant plusieurs mois des équipements à la destination du public avec les périodes de confinement en 2020 et qui ne se retrouve pas en 2021 (maintien des activités scolaires et sportives). Il faut aussi tenir compte de l'augmentation des prix des combustibles que l'on a commencé à constater dès la fin de l'année 2021 et qui impacte donc le réalisé 2021 (électricité, gaz, carburant). **Les dépenses alimentaires ont également fortement varié** entre 2020 et 2021 avec une augmentation des effectifs et une organisation du service en année pleine (contre 2 confinements sur 2020 donc un nombre plus faible de repas servis sur l'année).

- La mise place de la mise en place d'une Police Municipale autonome effective au 1^{er} janvier 2021 a eu pour conséquence de générer des variations importantes entre le chapitre 011, qui enregistrait la redevance versée à la commune de Vaujours dans le cadre de la Police Intercommunale **et le chapitre 012**, qui enregistre désormais les salaires des policiers municipaux communaux. L'augmentation **des charges de personnel** (+ 113 K€ de CA 2020 à CA 2021), **s'explique donc par le nouveau mode de gestion du service de Police Municipal intervenu au 1^{er} janvier 2021.**

☛ **Variations Budget cumulé 2021 / BP 2022** : Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **BP 2022** sont respectivement de 5 847 311 € et 1 555 221 €)

- **les dépenses de fonctionnement courantes**, soit le chapitre 011, sont inscrites à 1 565 K€, **en hausse de 16% par rapport aux crédits ouverts en 2021** (soit + 219 K€). **Malgré les arbitrages réalisés, le budget 2022 subit les hausses incontournables liées aux paramètres économiques (inflation des matières premières, denrées alimentaires et surtout énergie), à l'augmentation des effectifs des écoles et au retour à une activité plus normale après 2 années d'activités restreintes.**

- **la hausse des charges de personnel**, de 2% de BP 2021 à BP 2022 (soit +71 K€), est une conséquence de la **revalorisation salariale de certains fonctionnaires territoriaux**. Les échelles indiciaires des fonctionnaires territoriaux de catégorie C (C1, C2 et C3) ainsi que celles des cadres d'emplois des agents de maîtrise, des agents de police municipale, sont revalorisées cette année. Les agents de catégorie C bénéficient, en outre, d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année. Ces effets s'ajouteront donc à la hausse « naturelle » de nos dépenses de personnels liées au Glissement Vieillesse Technicité,

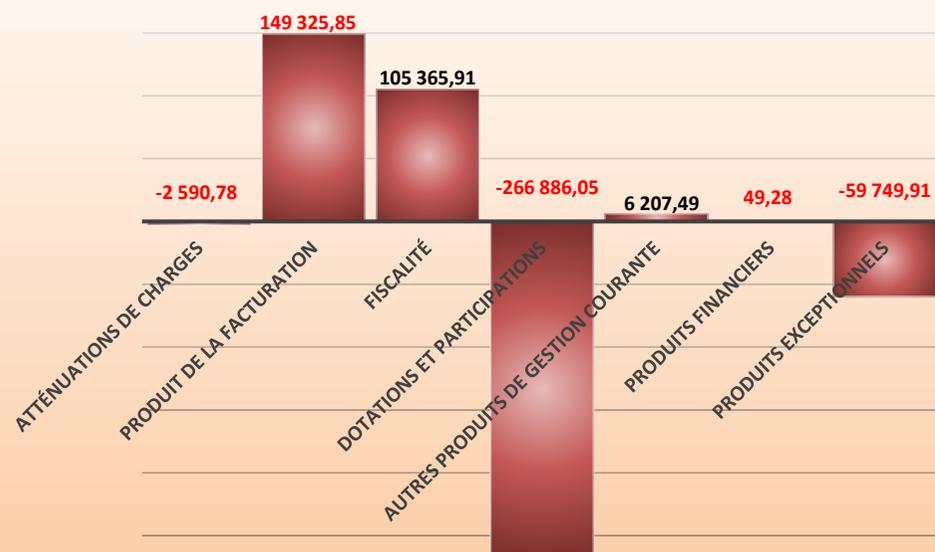
- sur les frais de personnel, l'annonce par la ministre de la fonction publique d'une **revalorisation du point d'indice** pour une application à l'été. Si celle-ci n'était pas compensée (...), cela aurait une incidence lourde sur l'équilibre de notre budget, même si non évaluable à cet instant, la mesure venant d'être annoncée, sans précisions à ce stade quant à ses modalités de mise en œuvre et au pourcentage de hausse qui sera retenu (en année pleine, pour notre commune, le cout estimé est de + 26K€ sur nos dépenses de personnel par point de revalorisation de l'indice),

- **les autres chapitres de la section ne font pas apparaître de variation significative**, à l'exception du chapitre 65, s'agissant des **subventions aux associations** (+13€), la municipalité ayant souhaité soutenir les associations Coubronnoises qui contribuent au dynamisme de la vie communale pour la reprise de leurs activités en 2022.

D. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2021 ET DU BP 2022

1. UNE STABILITE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2020 ET 2021 AVEC POURTANT DES

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES 2020/2021 PAR CHAPITRE



Entre 2020 et 2021, la variation globale des recettes réelles est de -1%, soit - 68 K€ en valeur.

Cette relative stabilité doit néanmoins être analysée de manière plus détaillée car elle est la traduction, quand on examine cette section par chapitre, de variations très importantes sur 3 postes de recettes, essentiellement :

- la **hausse du produit de la facturation** des services qui traduit un retour à la normale après une année marquée par 2 confinements et le recours beaucoup plus limité des Coubronnois aux services municipaux (cantines, accueils, école de musique...),
- la **hausse de la fiscalité**, du fait de la revalorisation des bases locatives, de la perception de rôles supplémentaires de fiscalité, et des régularisations liées à l'actualisation du coefficient correcteur provisoire,
- la **baisse des dotations et participations**. En effet, en 2020, la commune avait perçu un certain nombre de dotations exceptionnelles pour compenser les pertes de recettes sur la restauration scolaire, la crèche, les centres de loisirs, le conservatoire... Nous avons ainsi bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 147K€ de la Métropole du Grand Paris, de 30 000€ de la CAF et 10K€ de l'Etat dans le cadre de l'organisation des ALSH d'été. En 2021, ces dotations exceptionnelles ne se retrouvent plus et nous assistons, mécaniquement, à une variation importante du poste des dotations qui perd 267 K€ entre 2020 et 2021.

2. UNE INSCRIPTION PRUDENTE DES RECETTES 2022 DU FAIT D'UN CERTAIN NOMBRE D'INCERTITUDES AU STADE DU VOTE

Ch.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2020 (CA 2020)	Réalisé 2021 (CA 2021)	Variation		BP 2022	Variation	
				CA 2020 CA 2021	% Evolution		BP 2022 CA 2021	% Evolution
013.	Atténuations de charges	60 803,98	58 213,20	-2 590,78	-4%	40 000,00	-18 213,20	-31%
70.	Produit de la facturation	420 528,59	569 854,44	149 325,85	36%	506 320,00	-63 534,44	-11%
73.	Fiscalité	4 111 968,93	4 217 334,84	105 365,91	3%	4 288 876,00	71 541,16	2%
74.	Dotations et participations	1 319 957,12	1 053 071,07	-266 886,05	-20%	972 091,00	-80 980,07	-8%
75.	Autres produits de gestion courante	59 693,74	65 901,23	6 207,49	10%	79 022,00	13 120,77	20%
76.	Produits financiers	907,97	957,25	49,28	5%	910	-47,25	-5%
77.	Produits exceptionnels	208 356,93	148 607,02	-59 749,91	-29%	2 500,00	-146 107,02	-98%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 182 217,26	6 113 939,05	-68 278,21	-1%	5 889 719,00	-224 220,05	-4%
002.	Résultat d'exploitation reporté	732 814,52	1 419 082,36	686 267,84	94%	1 452 079,01	32 996,65	2%
042.	Opérations ordre transfert entre sections	122 553,49	45 550,98	-77 002,51	-63%	60 734,00	15 183,02	33%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 037 585,27	7 578 572,39	540 987,12	8%	7 402 532,01	-176 040,38	-2%

Avec le passage en M57 en 2022, des ventilations de recettes s'opèrent de manière différente d'un exercice à l'autre. En effet, le passage en M57 impacte la comptabilisation de certaines recettes qui étaient en 2021 considérées comme des recettes exceptionnelles et qui deviennent en M57 des produits de gestion courante (ex : l'article 7718 en M14 devient l'article 758881 en M57 – l'article 7788 en M14 devient l'article 758888 en M57). D'où l'importance d'analyser les chapitres 75 et 77 ensemble.

Sachant cela, la variation des 2 chapitres provient essentiellement de la cession d'actifs sur 2021 (pour 50 K€), mais aussi d'avoirs importants pour un montant de 50 K€. Nous retrouvons également dans ces comptes en 2021, l'indemnisation de la buvette sinistrée pour 18 K€. Ces recettes ne se retrouvent pas en 2022, ce qui explique la variation constatée entre 2021 et 2022 sur les chapitres 75 et 77.

La quasi-totalité des recettes du BP 2022 a été inscrite à un niveau correspondant à une activité normale.

Le haut niveau de dotation 2020 avec les dotations exceptionnelles de l'Etat ne se retrouve plus ni en 2021 ni en 2022.

La CAF a maintenu en 2021 sa participation dans le cadre des absences dits « cas contact » mais le montant des participations est beaucoup moins important en 2021 et risque d'être nul en 2022.

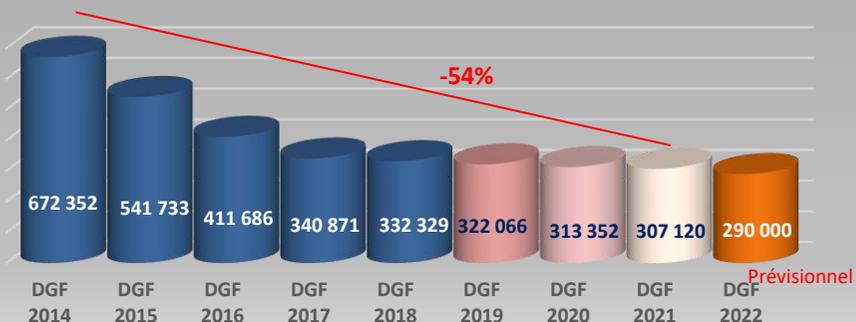
Les recettes de la facturation élevées en 2021 (+149 K€) sont inscrites pour un montant dit « prudent » en 2022. Il convient en effet de rester prudent sur cette recette compte tenu de l'évolution des usages par les familles des services extrascolaires et périscolaires dans un contexte sanitaire encore incertain. Le regain de fiscalité constaté en 2021 résulte de la **réforme fiscale (suppression TH)** et le **nouveau calcul de la fiscalité a été profitable à la commune.**

Pour 2022, le produit de la fiscalité devrait encore être positif avec une revalorisation des bases de 3,40% pour 2022 sur la Taxe Foncière.

3. APRES UNE ANNEE EXCEPTIONNELLE DE HAUSSE DE DOTATION, LES DOTATIONS 2021 ET 2022 REPARTENT A LA BAISSSE

En 2020, la ville avait perçu des dotations exceptionnelles pour faire face à la crise (Métropole, CAF). En dehors de ces dotations « conjoncturelles » les autres dotations ont continué de baisser. C'est ainsi qu'on a pu constater la baisse de la DGF, de la DNP. Pour 2022, la Ville prévoit de nouvelles baisses des dotations amorcées depuis 2014, malgré l'annonce de gels successifs. **Pour rappel, depuis 2010, la DGF versée à la commune par l'Etat a baissé de 480 000€ par an en valeur, soit plus de 3,2 millions d'euros de pertes de recettes cumulées sur la décennie**. Par contre en ce qui concerne les droits de mutation, la tendance du marché est à la hausse depuis 2021, mais la prévision budgétaire restera prudente.

Une baisse de 53% du montant versé au titre de la DGF entre 2014 et 2021 qui conduit à une nouvelle perte de 6 K€ entre 2020 et 2021. La dotation 2022 devrait subir une nouvelle baisse



Une baisse de la DNP de 26% entre 2016 et 2021. La dotation 2022 continue de s'inscrire à la baisse



Des droits de mutations qui réamorcent une hausse depuis 2021... une prévision budgétaire 2022 prudente



La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation Nationale de Péréquation n'étant pas connues au stade de l'élaboration du Budget Primitif 2022, celles-ci sont **inscrites prudemment en baisse par rapport au réalisé**, quand bien même la loi de finance prévoit le gel des enveloppes globales de ces deux dotations :

- 290 K€ inscrits en 2022 contre 307 K€ réalisés en 2021,
- 30 K€ inscrits en 2022 contre 32 K€ réalisés en 2021.

La tendance du marché de l'immobilier qui était à la hausse depuis 2016 a amorcé un repli depuis 2019. La baisse s'est poursuivie en 2020 pour atteindre un montant de 223 596 €. Pour 2021 malgré le contexte de crise sanitaire qui ne semblait pas favorable à l'acquisition (baisse du pouvoir d'achat et crise sanitaire ne semblant pas favoriser les projets immobiliers des ménagers), les droits de mutations ont été à la hausse.

Cette recette est versée avec une année de décalage et est donc difficilement prévisible.

Par prudence, une baisse de 12% est anticipée, portant le produit des droits de mutations à 250 000 € pour l'exercice 2020 (soit -34K€ par rapport au réalisé 2021).

4. EVOLUTION DE LA FISCALITE SUR LA PERIODE 2021 ET 2022

4.2. FISCALITE DIRECTE – EVOLUTION TAUX ET BASE

La fiscalité communale 2021 et 2022 ne comprend désormais que 2 impôts directs locaux : la taxe sur le foncier bâti ou non bâti.

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES TAUX (%) *Aucune augmentation des taux depuis 2014*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
Taux taxe d'habitation	26,55%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	0%	0%
Taux taxe foncière sur le bâti	12,40%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	29,60%*	29,60%*
Taux taxe Foncière sur le non bâti	90,00%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%

*Le taux de 29.6% de TFB correspond à l'agrégation du taux communal de 13.31% et du taux départemental de 16.29% destiné à compenser la suppression de la TH (réforme fiscale 2021).

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES BASES (%)

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Pour le coefficient 2022, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +3,40%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
Base taxe foncière sur le bâti	5 716 797	5 839 842	5 955 558	6 025 844	6 041 642	6 180 302	6 311 725	6 420 368	6 417 750	6 635 953
Evolution de la base TFPB		2%	2%	1%	0%	2%	2,13%	1,41%	-0,04%	3,40%
Base taxe Foncière sur le non bâti	26 215	29 733	93 051	27 517	49 024	29 979	31 150	32 762	31 577	32 650
Evolution de la base TFPNB		13%	213%	-70%	78%	-39%	3,76%	4,98%	-3,62%	3,40%

« Rebasage » 2021
prévisionnelle
Tient compte des
bases du
Département

☛ En 2021, la commune a maintenu ses taux de fiscalité locale, comme elle le fera par ailleurs en 2022, conformément aux engagements de la municipalité – et comme c'est le cas depuis 2014 – pour ne pas peser sur le budget des ménages Coubronnais.

4.3. EN 2021, LA FISCALITE GENERE 84 K€ DE PRODUITS SUPPLEMENTAIRES PAR RAPPORT A 2020 (+120 K€ attendu en 2022)

RESSOURCES FISCALES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévision 2022
Taxe foncière & habitation	3 184 571	3 210 340	3 258 912	3 371 562	3 381 932	3 499 883	3 618 879
Autres impôts locaux	7 327	11 517	11 304	9 853	5 180	40 846	42 235
État - compensation exo TF	2 380	1 896	1 981	1 957	2 049	25 822	25 822
État - compensation exo TH	35 570	78 870	88 146	85 840	93 263		0
Produit fiscal total annuel	3 229 848	3 302 623	3 360 343	3 469 212	3 482 424	3 566 551	3 686 936
Evolution annuel fiscalité		72 775	57 720	108 869	13 212	84 127	120 386

En 2021, les ressources fiscales nettes ont générés un produit de 3 566 551 €, soit une amélioration de la fiscalité de 84 127 €. La suppression de la taxe d'habitation ayant été compensée par l'Etat, la ville n'a pas constaté de perte de produit fiscal en 2021.

La prévision 2022 est plutôt favorable du fait de l'annonce de la revalorisation des bases annoncées de 3,40%. Cette revalorisation des bases qui s'appuie sur l'inflation pourrait donc générer un produit fiscal supplémentaire de 120 K€ (sans augmentation des bases liées aux nouvelles constructions ou agrandissements). Cette amélioration de la fiscalité, provenant d'une décision de l'Etat et non d'une augmentation des taux, pourrait être complètement absorbée par la seule augmentation du coût de l'énergie qui, pour rappel, devrait augmenter de 116 K€ (+30%).

4.4. EN 2022, LA FISCALITE DEVRAIT GENERER 120 000 € DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES

Pour rappel sur la réforme fiscale contenue dans la loi de finances 2019-1479 qui a conduit à une suppression de la Taxe d'habitation, en 2021 la Ville a perdu totalement le produit de la Taxe d'habitation et pour compenser la suppression de la TH, le législateur avait prévu un mécanisme de compensation à l'euro près pour les collectivités locales. Ainsi, les communes se sont vues transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune s'est donc vu transférer le taux départemental de TFPB (16,29%) qui est venu s'ajouter aux taux communal (13,31%). Le delta (puisque le produit de la part de TFPB transféré par le département ne couvre pas la perte qui aurait été induite, la commune étant en effet sous-compensée), est couvert par l'application d'un coefficient de majoration.

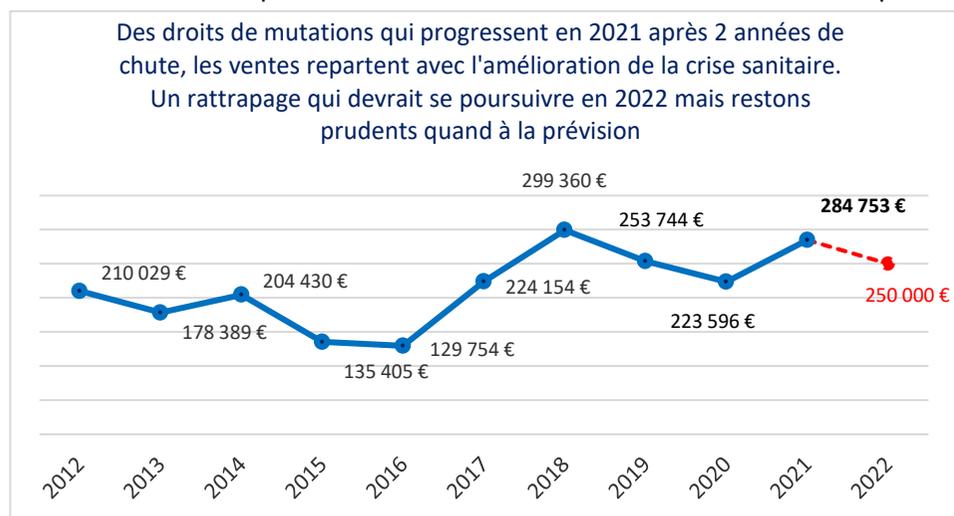
Depuis 2021, le Conseil Municipal ne vote donc plus que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et le taux de la Taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB).

La Ville, cette année encore, comme c'est le cas depuis 2014 n'augmentera pas ses taux de fiscalité. Considérant que l'état fiscal 1259, indiquant l'évolution des bases à partir desquelles sont calculées les taxes (TFPB, TFPNB) n'a pas encore été transmis par les services fiscaux, le produit fiscal porté au BP 2022 résulte de l'application d'une revalorisation de 3,40% des bases 2021. Le produit fiscal porté au BP est de 3 618 879 €.

Cette inscription du produit attendu de la fiscalité à 3 619 K€ en 2022 est liée à la seule hausse prévisionnelle des bases considérant la stabilité des taux décidée par la municipalité.

4.5. FISCALITE INDIRECTE

Elle est fortement dépendante des recettes encaissées au titre de la Compensation pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune.

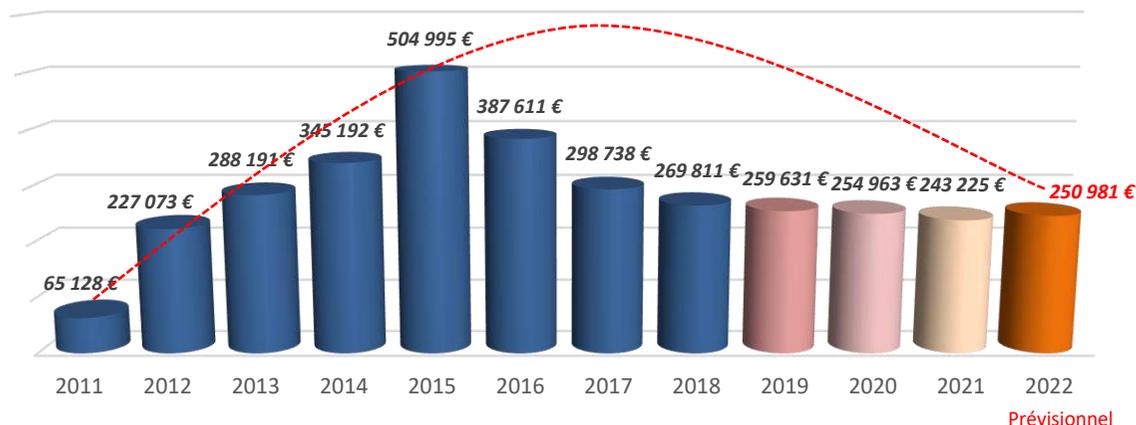


Comme évoqué supra, la tendance du marché de l'immobilier qui était à la hausse depuis 2016 a amorcé un repli depuis 2019. La baisse s'est poursuivie pour atteindre un montant de **223 596 € en 2020**. Pour 2021 alors que nous nous attendions à une nouvelle baisse compte tenu du contexte sanitaire, la ville a constaté une hausse des activités immobilières. Pour 2021 nous constatons une reprise des recettes liées à la perception des **droits de mutation** (ventes 2020) en lien avec l'assouplissement des consignes sanitaires et la mobilité des ménages en quête d'espace et de qualité de vie. En outre, pour 2021, le marché immobilier a été particulièrement dynamique surtout sur les 6 derniers mois. La ville percevra les droits de mutations 2021 en 2022. **Ceux-ci devraient donc se situer à un bon niveau, mais par prudence, et sans lisibilité précise à ce stade, l'inscription sera portée à 250 000 €.**

4.6. DES PRELEVEMENTS SUR LA FISCALITE QUI CONTINUENT DE GREVER LE BUDGET

Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale à des niveaux élevés avec un repli depuis 2015

(FPIC, FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques, FCCT)



Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale qui réduisent considérablement notre résultat chaque année (FPIC, FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques). A ces prélèvements obligatoires, nous ajoutons les charges nées de l'intercommunalité (FCCT) qui impactent encore nos budgets locaux.

Ces prélèvements atteignent la somme de 243 K€ en 2021 et nous devrions avoir un niveau sensiblement identique en 2022. La prévision 2022 porte sur 251 K€ qui inclut une prévision de 70 000 € pour les pénalités de logements sociaux (65 845 € en 2021) et 133K€ dû au FNIR (contribution prélevée suite à la suppression de la fiscalité des entreprises). Le FCCT de 2022 porté est de 67 K€ contre 64 K€ en 2021.

Pour l'instant aucun chiffre n'a été notifié, les notifications nous parviendront après le vote du budget 2022.

5. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE RECETTES DU CA 2021 ET DU BP 2022

Le chapitre 013 comptabilise les indemnités journalières versées par la CPAM et l'assurance SOFCAP pour compenser les AT. En 2021, le réalisé a été de 58 K€ et en 2021 la prévision budgétaire est de 40 000 €. Il nous est impossible d'anticiper sur le montant réalisé en fin d'exercice, la prévision est volontairement basse pour ne pas surestimer cette recette.

Le chapitre 70 enregistre le produit des facturations des services communaux. Pour 2021/2022, on enregistre une augmentation de la facturation en lien avec la reprise des activités en 2021 après une année 2020 frappée par la crise sanitaire et la fermeture de ses services tarifés. Pour 2022, l'un des principes budgétaires prévalant étant la prudence, les recettes ont été inscrites avec des niveaux de réalisation réalistes compte tenu du contexte sanitaire qui reste toujours incertain, même si les perspectives paraissent favorables.

Restauration sénior	
2019	52 831 €
2020	41 932 €
2021	47 293 €
2022	45 000 €

Année normale
Incidence crise sanitaire
Reprise des activités séniors en 2021

Rest. Scolaire + centres	
2019	359 700 €
2020	256 981 €
2021	373 293 €
2022	350 000 €

Année normale
Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
Reprise des activités périscolaires et de la restauration scolaire en 2021

Crèche		
2019	62 792 €	Année normale
2020	60 656 €	Incidence crise sanitaire
2021	63 987 €	Reprise de l'activité quasi normale de la crèche en 2021
2022	60 000 €	
Ecole de musique		
2019	41 849 €	Année normale
2020	28 293 €	Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
2021	34 143 €	Reprise de l'activité quasi normale de la crèche en 2021
2022	30 000 €	
Recettes funéraires		
2019	23 235 €	En 2019, une campagne de renouvellement des concessions arrivées à terme avait permis de générer des recettes supplémentaires
2020	11 056 €	En 2020, les redevances funéraires existent encore (2451 € réalisés)
2021	7 844 €	En 2021, suppression des redevances funéraires en 2021
2022	7 000 €	
Redevance du domaine public		
2019	16 165 €	En 2019, autorisations de voirie, RODP & Facturation Forains en 2019
2020	12 291 €	En 2020, autorisation de voirie moins nombreuses et fête foraine annulée (Covid)
2021	35 450 €	en 2021, mise en place de la convention "Métropolis" pour les bornes électriques (+ 20 000 €)-autorisation de voirie nombreuses
2022	12 000 €	en 2022, autorisation de voirie et RODP uniquement

Le chapitre 75 sert à comptabiliser les revenus des salles louées et des logements du parc locatif (loyers & charges). En 2021 le réalisé est de 65 899 €, contre 59 693,74 € en 2020 et 66 847,56 € en 2019. Ce qui explique qu'en 2021 nous n'ayons pas atteint le niveau 2019 c'est qu'en 2021 la ville n'a titré que 2 locations de salles pour 885 €. L'absence de location des salles (crise sanitaire) a généré une perte de recette par rapport à 2019. En 2021, la mise en location d'un logement précédemment mis à disposition à titre gratuit pour nécessité absolue de service permet de retrouver un niveau de recettes plus élevé (+9 927€/an) mais ce poste est toujours grevé par l'absence des recettes générées par la location des locations de salles.

Le chapitre 77 sert à enregistrer les produits exceptionnels qui sont liés aux avoirs des factures payées l'année précédentes, aux indemnités de sinistres et aux produits de cession de l'actif. La Ville a procédé en 2021 à la cession de 2 petites parcelles en 2021 pour 50 171 € (12 616 € et 37 555 € au 46 rue de Vaujourn) contre 159 000 € en 2020 et 182 395 € en 2019. En 2022, le montant attendu est inscrit au chapitre 024 pour 80 000,00 € au stade de la prévision (cession d'une parcelle ayant fait l'objet d'une préemption annulée par décision de justice). La réalisation se retrouvera au chapitre 77 par le biais d'ouvertures de crédits automatiques. Le produit des cessions alimente l'excédent de fonctionnement en 2019, 2020 et 2021 et participe pour partie aux résultats positifs constatés sur ces exercices. En 2022, le chapitre 77 n'enregistrera plus les comptes 7718 et 7788 qui sont transférés au chapitre 75. Une modification introduite par la nouvelle nomenclature M57.

Points clefs, recettes de fonctionnement :

- ☛ Les recettes réelles de fonctionnement apparaissant au **CA 2021** sont en baisse de 1,1%, soit – 68 K€, à 6 114 K€. Les principaux postes affectant ce résultat sont :
 - des **dotations de l'Etat, toujours en baisse** en dépit des annonces régulières de leur « gel » : -267 K€ entre 2020 et 2021. Ce sont essentiellement les **recettes structurelles exceptionnelles perçues en 2020**, tel que la dotation de solidarité versée par la Métropole du Grand Paris à ses communes membres, soit 147K€ pour Coubron, ou les contributions de la CAF pour compenser les réfections de recettes liées à la crise sanitaire en 2020 qui expliquent la forte baisse même si la DGF et la DNP continuent également de baisser en dépit des annonces gouvernementales sur le gel de leurs enveloppes,
 - **des produits de cessions moins élevés qu'en 2020**, 50 K€ en 2021 contre 159 K€ en 2020.
 - **les produits de la facturation des services**, qui ont progressé de 36% entre 2020 et 2021 (restauration scolaire, accueils de loisir, crèche, conservatoire), +149K€, du fait de la reprise de ces activités en année pleine (contre 2 confinements et des restrictions plus lourdes sur leur fonctionnement en 2020),
 - des taux de fiscalité locale maintenus à leur niveau (**absence de hausse décidée par la commune depuis 2014**), le produit étant en hausse de 105 K€ du fait des revalorisations des bases (nominales votées en loi de finance, et dynamiques du fait des constructions nouvelles et/ou agrandissements), ainsi que la perception de rôles supplémentaires,
 - **des droits de mutations** qui sont repartis à la hausse en 2021 (+61 K€ entre 2020 et 2021).

- ☛ Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au **BP 2022** à hauteur de 5 890 K€, soit en baisse de 224 K€ par rapport au réalisé 2021 :
 - le **produit de la facturation des services est inscrit en baisse** de 64 K€ par rapport au réalisé 2021 pour rester dans une logique de prudence, considérant que la stabilisation de la situation sanitaire n'est pas encore assurée,
 - les **recettes liées aux dotations n'étant pas notifiées, celles-ci sont inscrites à la baisse** pour la DGF à 293 K€, soit -17K€ par rapport au réalisé 2021, et à 30 K€ pour la DNP, considérant que ces dotations baissent chaque année depuis 2014...
 - les recettes issues des droits de mutation versées avec un an de décalage, devraient être sur une tendance favorable mais sont inscrites prudemment à 250 K€ contre 285 K€ réalisés en 2021,
 - le produit de la fiscalité, **à taux constant puisque la commune maintient en 2022 les taux de la fiscalité locale**, devrait permettre de générer un produit en hausse de 120K€ du fait de la revalorisation de bases fiscales de +3,4%.

CHAPITRE N°4 : UNE CAPACITE FINANCIERE QUI PERMET LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

UNE CAPACITE FINANCIERE NETTE A FIN 2021 DE 650 K€

Une CAF nette positive qui s'est améliorée depuis 2019 et qui dégage une épargne nette de 650 K€ en 2021.

<i>valeur globale</i>	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de Gestion	676 312	260 147	892 983	1 065 093	903 708
Intérêts de la dette payée	-86 162	-80 023	-77 346	-72 900	-70 423
Epargne brute = CAF Brute	590 150	180 124	815 637	992 193	833 285
Remboursement capital de la dette	-168 407	-172 075	-174 748	-178 233	-182 909
Epargne nette = CAF nette	421 743	8 050	640 889	813 960	650 376

<i>par habitant</i>	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de Gestion	141,19 €	53,89 €	181,98	214,61	181,65
Intérêts de la dette payée	-17,99 €	-16,58 €	-15,76	-14,69	-14,16
Epargne brute = CAF Brute	123,20 €	37,32 €	166,22	199,92	167,49
Remboursement capital de la dette	-35,16 €	-35,65 €	-35,61	-35,91	-36,77
Epargne nette = CAF nette	88,05 €	1,67 €	130,61	164,01	130,73

La CAF nette représente l'autofinancement de la ville. On note l'amélioration de la CAF depuis les 3 derniers exercices. Après une CAF nette de 641 K€ en 2019, elle est de 814 K€ en 2020 et devrait être de 650 K€ en 2021.

La CAF nette est constituée des crédits disponibles après le paiement de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

Après une CAF nette quasiment nulle en 2018, la Ville parvient à restaurer ses marges de financement depuis 2019.

Une amélioration rendue possible grâce à la réduction des dépenses et une optimisation des recettes communales.

Un résultat favorable compte tenu de ce que la ville dégageait en 2017 et 2018. Cela va permettre à la ville d'envisager le projet de construction du centre de loisirs de la médiathèque de façon plus sereine.

La CAF nette qui représente l'autofinancement disponible est restaurée progressivement depuis 2019 avec un bon résultat pour 2021. Cette situation intervient après une diminution importante en 2017. Une amélioration qui va permettre la réalisation du programme d'investissement prévu dans le Contrat Régional 2019 (CAR). Mais cela ne doit pas nous amener à stopper la recherche de nouvelles économies car mêmes si ces économies ont été importantes depuis quelques années, la réalisation des futurs programmes d'investissement, et **la poursuite de l'action municipale au service des Coubronnais dépendent entièrement des marges de financement dégagés par la ville.**

Néanmoins, compte tenu des grandes incertitudes qui pèsent sur l'évolution des dotations, l'inflation et la hausse de nos dépenses en résultant, les contributions appelées par le Territoire (...), nous savons que cet équilibre est précaire et qu'il convient donc de maintenir nos efforts sur la maîtrise de nos dépenses pour éviter d'avoir à faire face à la situation que nous connaissons il y a à peine 4 ans.

Points clefs, capacités financières :

- ☛ Une capacité d'autofinancement restaurée depuis 2019,
- ☛ Un **programme d'investissement 2021 qui a été réalisé sans recourir à l'emprunt** (à noter que la commune a contracté en 2020 avec la Banque des Territoires, ex-Caisse des Dépôts, après avoir essuyé 3 refus de la part de la Banque Postale, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel compte tenu de nos capacités de désendettement limitées, pour un emprunt de « seulement » 87 000€, ce qui témoigne toujours des **contraintes pesant sur nos capacités financières**),
- ☛ Un **programme d'investissement 2022 qui, en dépit de son volume conséquent** (Dépenses réelles d'équipement de 2 253 K€), est inscrit au budget également sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt,

CHAPITRE N°5 :
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CA 2021 ET BP 2022

1. PRESENTATION GENERALE CHIFFREE – SECTION INVESTISSEMENT - CA 2021 & BP 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	Evolution * 2020/2021
10.	Immobilisations corporelles		25 465 €	25 465 €	100%
16.	Emprunts et dettes assimilées	174 748 €	183 000 €	182 909 €	4%
20.	Immobilisations incorporelles	43 846 €	400 920 €	37 954 €	-16%
204.	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	
21.	Immobilisations corporelles	475 326 €	1 093 963 €	708 388 €	33%
23.	Immobilisations en cours	685 126 €	1 181 980 €	15 034 €	-4457%
27.	Autres immobilisations financières		262 000 €	248 000 €	100%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 379 046 €	3 147 328 €	1 217 749 €	-13%
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	76 358 €	110 285 €	45 551 €	-68%
041.	Opérations patrimoniales	1 200 €	18 293 €	18 293 €	93%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		77 558 €	128 578 €	63 844 €	-21%
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	2 403 €	2 404 €	100%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 456 604 €	3 278 309 €	1 283 997 €	-13%
--	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	Evolution * 2020/2021
024.	Produit des cessions d'immobilisations	0 €			
10.	Immobilisations corporelles	435 364 €	196 341 €	206 018 €	-111%
1068.	Excédent de fonctionnement capitalisé				
13.	Subventions d'investissement	469 663 €	1 058 885 €	201 011 €	-134%
16.	Emprunts et dettes assimilées	87 000 €			
27.	Autres immobilisations financières	1 293 €	263 294 €	249 293 €	99%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		993 320 €	1 518 519 €	656 322 €	-51%
021.	Virement de la section d'exploitation	0 €	1 506 519 €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	422 083 €	234 977 €	234 968 €	-80%
041.	Opérations patrimoniales	10 869 €	18 293 €	18 293 €	41%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		432 952 €	1 759 789 €	253 261 €	-71%
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 426 272 €	3 278 309 €	909 583 €	-57%
--	--------------------	--------------------	------------------	-------------

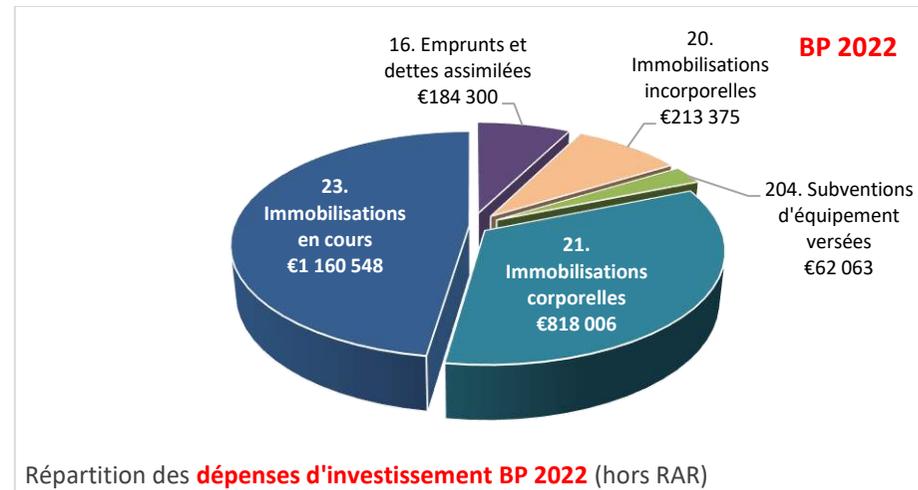
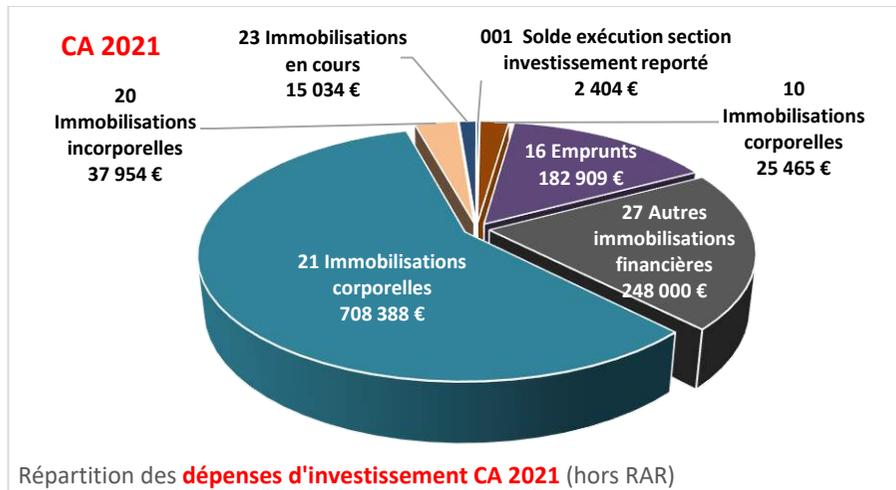
BP 2022	Evolution * 2021/2022	RAR	BP 2022 + RAR
			0 €
184 300 €	1%		184 300 €
213 375 €	-47%	203 298 €	416 673 €
62 063 €	100%		62 063 €
818 006 €	-25%	143 969 €	961 975 €
1 160 548 €	-2%		1 160 548 €
	-100%		0 €
2 438 292 €	-23%	347 267 €	2 785 559 €
60 734 €	-45%		60 734 €
82 577 €	351%		82 577 €
143 311 €	11%	0 €	143 311 €
374 413 €	15481%		374 413 €

2 956 016 €	-10%	347 267 €	3 303 284 €
--------------------	-------------	------------------	--------------------

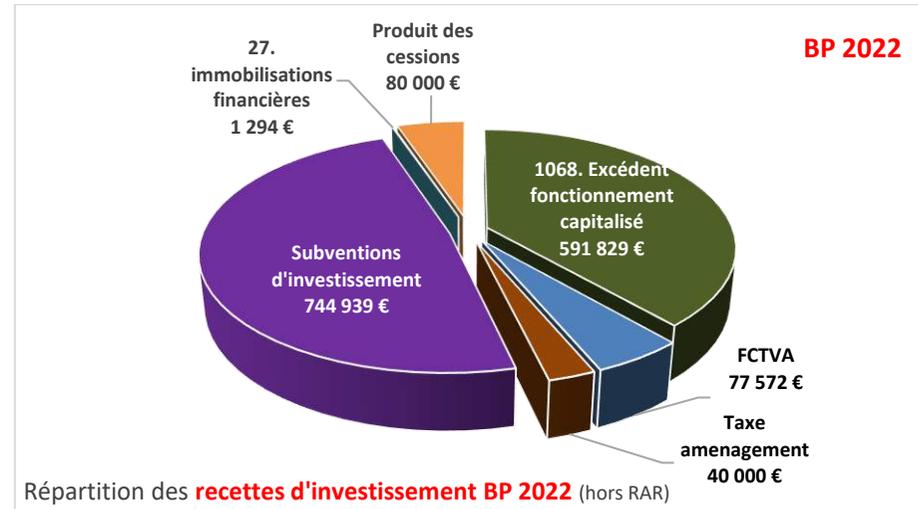
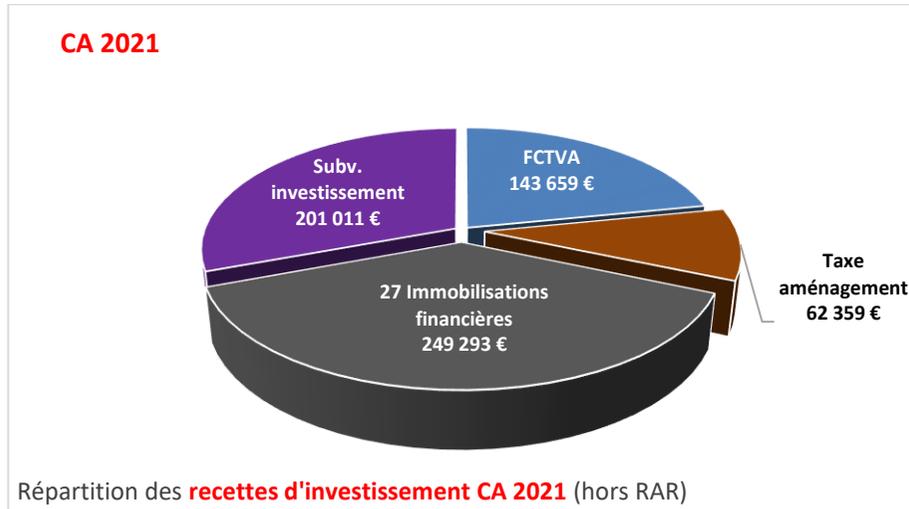
BP 2022	Evolution * 2021/2022	RAR	BP 2022 + RAR
80 000 €			80 000 €
117 572 €	-40%		117 572 €
591 829 €			591 829 €
744 939 €	-30%	129 852 €	874 791 €
			0 €
1 294 €	-100%		1 294 €
1 535 634 €	1%	129 852 €	1 665 486 €
1 363 343 €	-10%		1 363 343 €
191 878 €	-18%		191 878 €
82 577 €	351%		82 577 €
1 637 798 €	-7%	0 €	1 637 798 €
			0 €

3 173 432 €	-3%	129 852 €	3 303 284 €
--------------------	------------	------------------	--------------------

2. VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)



3. VUE D'ENSEMBLE DES RECETTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)



4. ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021 ET DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022

4.1. PART DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUDGET GLOBAL 2021 & 2022

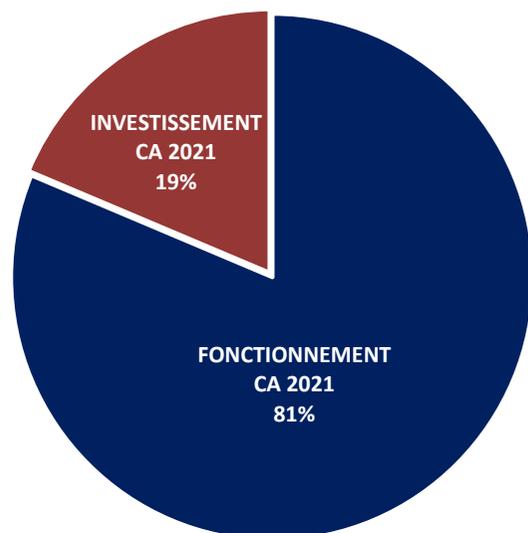
La **part consacrée à l'investissement au CA 2021** est de **19% du budget global contre 20% en 2020**. 81% du budget sont absorbés par le fonctionnement, contre 75% en 2019.

Ce pourcentage de réalisation modeste s'explique par l'inscription du contrat régional sur le Budget 2021 qui ne démarrera réellement qu'au 4^{ème} trimestre 2022. La phase d'étude et de maîtrise d'œuvre ont bien été lancées en fin d'année 2021 mais ces prestations se retrouvent dans les RAR de fin d'année 2021 et seront donc repris au BP 2022.

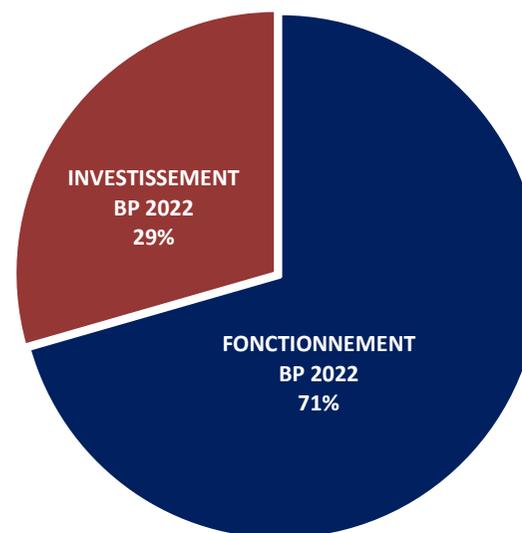
En 2022, la part de l'investissement dans le budget global est de 29% du fait de l'inscription budgétaire des opérations prévues au CAR. Toutefois, la réalisation 2022 sera plus importante que les réalisations 2021 car nous retrouveront en 2022, les dépenses liées à la phase d'étude et de maîtrise d'œuvre comptabilisées dans les RAR 2021 et les premières factures de travaux liées aux opérations CAR (centre de loisirs & médiathèque). L'attribution du marché de travaux et la réalisation du programme CAR, se retrouveront en effet à partir du budget 2022 et impacteront donc l'exercice 2022 et les suivants.

Le coût global du programme CAR est inscrit au BP 2022

PART DES DEPENSES REELLES DANS LE CA 2021 (Réalisé 2021)



PART DES DEPENSES REELLES DANS LE BUDGET 2022 (BP 2022)



4.2. REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AU CA 2021 (hors remboursement du capital)

En 2021, l'acquisition de **terrain représente 32% des dépenses réelles d'investissement**, ce qui représente un effort conséquent pour la commune.

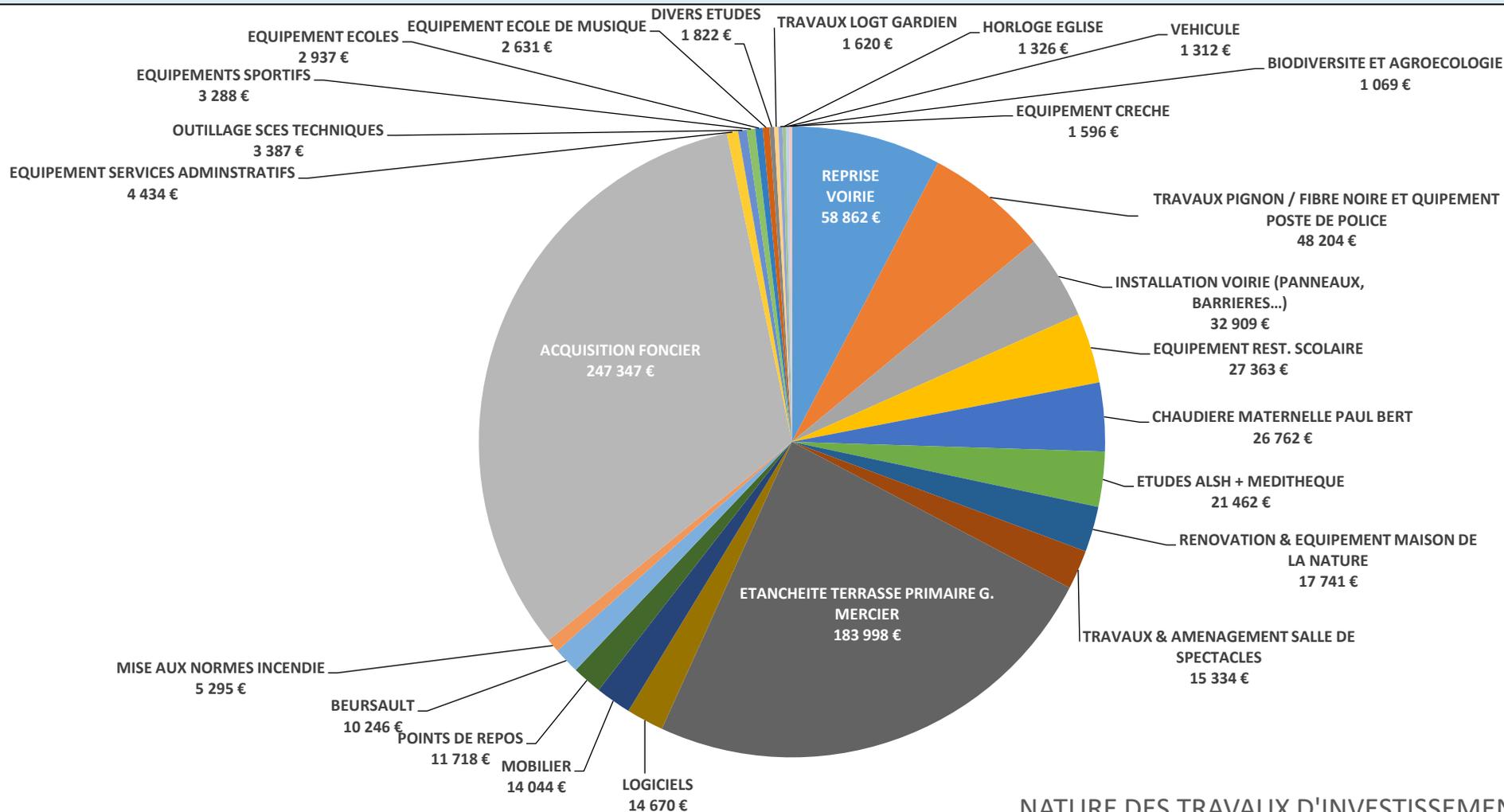
Le second poste de dépense 2021 concerne les **dépenses d'étanchéité et d'isolation de la terrasse de la primaire G. Mercier (24%) financé obtenu à 80%**.

Le troisième poste de dépense 2021 concerne la **reprise de voirie (8%) cumulée aux installations de voirie(4%)**. Ces deux postes liés à la voirie représentent 12%.

Ces 4 postes de dépenses représentent 68% des dépenses réelles d'investissement hors remboursement du capital.

Les autres réalisations significatives pour 2021 sont constituées par les **travaux sur le pignon du bâtiment « Police Municipal » et son équipement (fibre, armes, mobilier...) pour 6%**, ensuite nous retrouvons les **équipements du restaurant scolaire (3%)**, le remplacement de la chaudière de la maternelle P. BERT (3%) financé à 76%, le démarrage du projet CAR (3%) financés à 70%, la fin de l'opération de rénovation de la maison de la nature et de son équipement (2%) financé à 70%, les travaux dans la salle de spectacles pour 2% (lampes salon d'automne et rideaux scène).

Nous retrouvons également les travaux concernant le **Beursault financé à 50%** et **l'aménagement des points de repos financés à 80%**.



NATURE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021

4.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 : LE CONTRAT REGIONAL (CAR)

PLAN DE FINANCEMENT DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL)

La réhabilitation de la Maison de la Nature a été lancée fin 2019 et s'achèvera en 2021. Les autres opérations sont portées pour les montants inscrits au BP 2021 et pourraient faire l'objet de modifications avant leur achèvement.	Prix de revient total (projet actualisé)			Participation sous forme de subvention (sur le HT)					Participation sous forme de prêts (sur le HT)				Financement HT TOTAL	
	HT (prix actualisé)	TVA	TTC	Contrat Régional (CAR) *	Autres (DETR/FIM...)	%	C.A.F.	%	La Banque des Territoires	%	C.A.F.	%		
Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	881 459 €	173 892 €	1 055 351 €	410 000 €	0 €	47%	100 000 €	11%	0 €	0%	100 000 €	11%	610 000 €	69%
Médiathèque	397 727 €	78 345 €	476 072 €	160 000 €	95 000 €	64%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	255 000 €	64%
Réhabilitation Maison de la Nature (en cours)	307 588 €	61 518 €	369 105 €	130 000 €	53 963 €	60%	0 €	0%	87 000 €	28%	0 €	0%	270 963 €	88%
TOTAL DES 3 PROJETS (HT)	1 586 774 €	313 755 €	1 900 528 €	700 000 €	148 963 €	54%	100 000 €	6%	87 000 €	5%	100 000 €	6%	1 135 963 €	72%

* Le montant HT retenu par la Région est de 849 808 € pour la création du centre de loisirs sans hébergement contre 785 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 392 500 € sur cette base actualisée.

* Le montant HT retenu par la Région est de 349 922 € pour la création d'une médiathèque contre 320 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 160 000 € sur cette base actualisée.

La réhabilitation de la Maison de la Nature a commencé en 2019 et s'est achevée en 2021. Cette opération n'apparaît donc plus budgétairement dans les crédits 2022.

Les 2 autres opérations, soit l'ALSH et la médiathèque, sont engagées, à ce jour au stade des études architecturales (frais d'études, AMO, définition du projet). La dépense liée aux frais d'étude et de maîtrise d'œuvre se retrouve partiellement sur 2021 et se retrouvera en 2022 par le biais des RAR. Les premiers travaux commenceront lors du dernier trimestre 2022. Le marché devant être attribué dans les prochains mois pour un démarrage des travaux en octobre.

4.4. LES AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022 : LA VILLE RESTE DANS UNE SITUATION CONTRAINTE, MAIS SE MONTRE VOLONTARISTE SUR LE VOLUME DE SES PROJETS, TOUT EN POURSUIVANT SES RECHERCHES DE PARTICIPATIONS EXTERIEURES

La volonté municipale est de réaliser son programme d'investissement après avoir sollicité autant que cela est possible les différents partenaires financiers afin de réduire l'impact sur le budget communal. **Tel qu'évoqué supra, les principaux investissements réalisés font l'objet de participations financières extérieures.**

En 2022, la ville va terminer de mandater les opérations commencées en 2021 pour un montant de dépenses de 374 413,49 € avec en contrepartie des recettes de 129 852 €. Ce sont les **Restes à Réaliser (RAR) de 2021** qui trouveront leur exécution en 2022, ce sont essentiellement :

- Les frais d'études, de Maîtrise d'ouvrage, de coordination et de contrôle du projet CAR (ALSH) pour 135 K€.
- Les frais d'études, de Maîtrise d'ouvrage, de coordination et de contrôle du projet CAR (médiathèque) pour 59 K€.
- L'acquisition d'un logiciel « urbanisme » OPERIS pour 9 K€.
- Les travaux de mise en conformité des aires de jeux pour 14 K€.
- La pose de barrières pour empêcher les décharges sauvages pour 10 K€
- Les travaux de voirie bordures et trottoirs pour 36 K€, de marquage et de signalisation pour 2 K€.
- L'achat d'un tracteur KUBOTA pour 19 K€.
- La signalisation incendie pour 4 K€ et de mise en conformité des poteaux incendies pour 3 K€.
- L'acquisition d'un onduleur pour 2 K€.
- Du matériel d'exposition pour le salon d'automne pour 4 K€.
- Du petit équipement (vidéoprojecteur, abri de jardin maison de la nature, sèche-linge pour la crèche) pour 2 K€.

En dehors de ces opérations commencées en 2021 qui se poursuivent en 2022, au BP 2022, les principales dépenses d'investissement inscrites sont les suivantes :

Pour L'enfance et la restauration scolaire :

- Des équipements pour l'enfance et la crèche : 26 K €
- L'acquisition d'équipements pour la restauration scolaire : 5 K€

Pour le service environnement :

- Poursuite du projet de biodiversité avec la mise en place du carbet et du terrassement des cheminements - **subventionné à hauteur de 70% par la Métropole et la Région,**

Pour les services techniques :

- Les travaux liés aux opérations CAR (ALSH et médiathèque) 156 K€ en frais d'études et 1161 K€ en travaux – **subventionné à 70%**
- La phase d'étude du projet de Maison de santé pour 40 K€ - **demandes de subventions en cours, 30% auprès de la Région Ile de France, 40% auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile de France, 10% auprès de l'Etat au titre de la DETR,**
- La poursuite des travaux de maçonnerie du Beursault (dalle + bâti) pour 50 K€ - **subventionné par la Région 50% et participation Placoplatre 2019 à l'association de Tir à l'Arc,**
- La poursuite d'un programme ambitieux de rénovation de la voirie pour 200 K€ adossé lorsque cela sera possible aux travaux réalisés par l'EPT sur les réseaux d'assainissement,
- La poursuite des travaux de relamping de l'éclairage publics pour 47 K€ - **demande de subvention en cours au titre de la DSIL 2022, puis à venir auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du FIM,**
- La poursuite d'un programme de relamping de divers sites et de mise en conformité des signalétiques BI /PI
- L'achat d'une balayeuse et d'un aspirateur à déchets (équipements électriques) pour 81 K€ - **demandes de subvention en cours au titre de la DSIL 2022, une notifiée à hauteur de 30% par la Métropole du Grand Paris au titre du FIM (une autre en attente du même financeur pour la 2nde machine,**
- L'acquisition d'un véhicule électrique pour la police Municipale pour 37 K€ - **subventions notifiées à hauteur de 60%, 30% de la Métropole du Grand Paris au titre du FIM, 30% de la Région Ile de France au titre du Fonds de soutien aux forces de sécurité,**
- Le remplacement d'une chaudière à la salle DACHEVILLE (14 K€) - **demande de subvention en cours au titre de la DSIL 2022, une prochaine sera montée auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du FIM,**
- La marche en avant du restaurant scolaire G. Mercier pour 40 K€
- Réalisation de liens fibres entre nos différents bâtiments communaux, pour assurer des débits plus satisfaisants et à terme d'importantes économies (abonnements internet),
- Déplacement du serveur informatique et Travaux de Vidéoprotection (150 K€) – **sur la modernisation de notre système de vidéoprotection, à ce stade une demande financement a été transmise au titre de l'Etat au titre du FIPD 2022, à voir la réponse qui y sera apportée... la commune n'étant pas classée ZSP, n'ayant pas de QPV sur son territoire (...). Une autre demande sera prochainement réalisée auprès de la Région Ile de France,**
- La plantation d'arbres (6 K€) suite à l'abattage dans le parc et sur la ville
- L'acquisition d'une parcelle pour 50 K€
- Des travaux de reprises des concessions et de numérotation des emplacements du cimetière.
- La participation aux travaux du réseau d'assainissement réalisé par l'EPT Grand Paris Grand Est pour 62 K€.

Le volume d'investissements inscrits (soit chapitres 20, 21 et 23) est porté à 2 254 K€ au BP 2022. C'est la seconde année après 2021 que la ville a un volume d'investissement inscrit aussi important (pour rappel, 800 K€ en 2020), le programme ALSH / Médiathèque ayant été porté au budget dès 2021. Cela témoigne de la posture volontariste de la municipalité quant à la réalisation d'un programme d'investissement conséquent, rendu possible grâce aux efforts réalisés sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et ce, en dépit d'un environnement économique très incertain.

En outre, la présentation ci-dessus des financements sollicités et obtenus, ou dont les demandes sont en cours de montage ou d'instruction, témoigne de ce que nous indiquons régulièrement, à savoir que sans ces contributions, principalement de la Métropole et de la Région Ile-de-France, notre commune ne pourrait pas investir, moderniser son patrimoine, et renouveler ses équipements.

☛ *D'autres demandes de subventions en attente de notification n'apparaissent d'ailleurs pas dans cette liste, car, pour ne pas déséquilibrer le budget, l'inscription de la dépense correspondante ne pourra être réalisée que dès lors que nous aurons l'assurance de leur financement par nos partenaires (ex : la rénovation de 2 terrains de tennis extérieurs, demande en cours d'instruction auprès des services de la Région Ile-de-France).*

4.5. PPI / Programmation Pluriannuelle d'Investissement / Projections d'investissement sur les années à venir

La commune ne dispose pas d'un Programme Pluriannuel d'Investissement formalisé en tant que tel, tant il est difficile pour une commune de notre strate, dans un environnement incertain, et avec les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, de pouvoir envisager une programmation à horizon de plus de 2 années.

S'agissant néanmoins des projets sur du long terme, et des perspectives de dépenses en investissement susceptibles d'être étalées sur les prochains exercices, on peut d'ores et déjà identifier :

Montants du PPI exprimés en K€ et en TTC	2022 (avec RAR)	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
CONSTRUCTION ALSH (dont RAR 2021 135 K€)	276	551	210	0	0	1 037
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE (dont RAR 2021 60 K€)	124	249	99	0	0	472
CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE Chiffrage en cours	40	500	0	0	0	540
AMELIORATION DE LA VOIRIE (dont RAR 2021 « rue G. Lussac » 40 K€)	240	200	200	200	100	940
VIDEOPROTECTION + RACCORDEMENT FIBRE	150	150	100	100	55	555
AMELIORATION DES BATIMENTS	64	80	80	80	80	384
INVESTISSEMENT ESPACES VERTS ET AIRES DE JEUX (dont RAR 2021 «aires jeux» 15 K€)	25	15	15	15	15	125
RELAMPING ECLAIRAGE PUBLICS (dont RAR 2021 « LED éclairage public » 47 K€)	94	40	30	30	20	194
RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE (dont RAR 2021 19 K€)	137	0	40	0	40	217
LOGICIELS ET SITE INTERNET (dont RAR « Opéris » 10K€)	27	21	15	15	15	93
EXTENSION INFRASTRUCTURES SCOLAIRES (écoles + rest. scolaire) Projet non chiffré Estimation	0	80	100	300	400	880
Total TTC du PPI	1 325	1 471	1 209	995	850	5 850

- le projet d'**ALSH / Médiathèque**, les opérations d'études, AMO, mission architecturale sont engagées depuis mai 2021, le Permis de Démolir et Permis de Construire a été déposé en février 2022, le montage du DCE est en cours pour une attribution fin juin et un démarrage des travaux en octobre prochain (*cout cf. supra*),

- comme l'a évoqué le Maire à l'occasion du Conseil Municipal du 17 février, la municipalité a le projet de réaliser une **Maison Médicale** à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville. Le projet, d'un cout estimé à ce stade entre **450 et 550K€ HT**. En terme de calendrier, comme évoqué supra, les demandes de subventions ont été formulées ou sont en voie de l'être, la but étant que les travaux démarrent en décembre 2022 / janvier 2023 pour une livraison en juin 2023 et une mise en service en septembre 2023 (calendrier prévisionnel à ce stade),

- le marché de rénovation-extension de la vidéoprotection et du réseau de fibres-optiques de la Ville de Coubron et les maintenances associées ayant été attribué en février 2022, la commune dispose désormais d'un attributaire et d'un BPU sur la base duquel elle va pouvoir déployer sur plusieurs exercices son programme de **modernisation de son système de vidéoprotection**, ainsi que le **raccordement fibre des principaux bâtiments communaux**. Le marché ayant été attribué récemment, l'attributaire, la société SPIE, n'a pas encore pu nous déterminer précisément le coût de cette modernisation et du raccordement de nos bâtiments. Néanmoins, à ce stade, **l'estimatif est de 463K€ HT**. En fonction des marges budgétaires de la commune, une fois affiné le cout du programme, la commune étalera la programmation de ces travaux sur plusieurs exercice (à titre indicatif, tel qu'indiqué supra, 150K€ ont été inscrit à cet effet au BP 2022 – cf. également les demandes de subventions déjà formulées ou à venir FIPD et Région Ile de France),

- dans un souci de préservation de l'environnement, et de maîtrise de nos couts, qui plus est eu égard aux perspectives défavorables s'agissant du prix du carburant, la commune, comme elle l'a déjà fait par le passé (acquisition de 2 Renault Zoé électriques), comme elle compte le faire en 2022 (acquisition d'un véhicule électrique pour la PM, d'une balayeuse

de voirie électrique et d'un aspirateur de voirie électrique), poursuivra la **conversion de son parc de véhicules vers des équipements non polluants**, fonctionnant avec des énergies décarbonnées, donc sans émission de gaz à effets de serre,

- de façon pluriannuelle, la commune poursuivra son **programme de rénovation de voirie**. Comme évoqué lors de la présentation du ROB, la municipalité a fait le choix d'adosser son programme en la matière au programme de rénovation des réseaux réalisé par l'EPT Grand Paris Grand Est. Cela présente l'avantage, pour la commune, d'intervenir en « complément » des réfections réalisées par l'EPT à l'achèvement des travaux réalisés sur les réseaux. Cela dans un souci de cohérence et afin de réduire les coûts d'intervention pour la commune puisque nous ne réalisons, dès lors, « que » le complément sur la voirie non impactée par les travaux du Territoire. La lisibilité financière néanmoins, s'agissant d'une programmation pluriannuelle, n'est pas aisée, en ce sens qu'elle dépend donc de la programmation de GPGE, et par ailleurs, de nos capacités budgétaires à nous adosser à celle-ci, compte tenu du nombre de chantiers que le Territoire prévoit de réaliser à Coubron dans les années à venir (à titre indicatif, pour 2022-2023, av du Contrat, av de la Marche, Av de la Mare, Av Georges Dubois, Route du Chat, Rue de la Faisanderie, Rue du Cottage). Pour rappel, en investissement, le montant inscrit au BP 2022 à cet effet est de 200K€,

- enfin, à envisager sur les prochains exercices (les premières études pourraient être réalisées cette année), l'**extension de nos écoles** lorsque les projections de hausse des effectifs scolaires seront affinées, de même que de nos **cantines scolaires**. Le coût n'est évidemment pas connu à ce stade, puisque corrélé à ces projections et à l'analyse à réaliser en anticipation à cet effet (effectifs attendus, sites impactés), mais il sera sans nul doute important et devrait être, avec l'ALSH / Médiathèque, puis la Maison de Santé, l'une des prochaines opérations importantes à engager sur ce mandat (si la nécessité est établie par les prévisions naturellement).

Points clefs, dépenses d'investissement :

- ☛ *Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 20, 21, 23) apparaissent au **CA 2021** en volume à 761 K€. On y comptabilise :*
 - les **études sur la réalisation de l'ALSH / Médiathèque** qui ont été engagées (désignation de l'architecte, de l'AMO et des bureaux de contrôle),
 - on peut noter parmi les opérations les plus importantes réalisées en 2021, les opérations de **rénovation de voirie, l'achèvement des travaux du poste de Police Municipale et le raccordement du site à la fibre, la réalisation de travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école Georges Mercier élémentaire,**
 - **+ de 240K€ d'acquisitions foncières**, comprenant notamment la parcelle sur laquelle il est projeté de réaliser la future Maison Médicale,
 - la commune a, en outre, **continué à assurer la modernisation de son patrimoine et de ses équipements**, on peut citer le remplacement de la chaudière de la maternelle Paul Bert, plus de 30K€ d'équipements de voirie et 58K€ d'opérations de réfection ou de reprise de celle-ci, la poursuite de l'aménagement de la Maison de la Nature, et notamment de ses espaces extérieurs, ou la modernisation d'un certain nombre d'équipements de la restauration scolaire pour les plus significatifs.

- ☛ *Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 20, 21, 23) sont inscrites au **BP 2022** pour un montant de 2 254 K€ :*
 - ce montant, important en volume, témoigne du maintien **d'une posture volontariste de la commune sur son programme d'investissement, en dépit d'un environnement économique incertain et d'une situation sanitaire dont on s'interroge toujours sur la stabilisation ou non...**
 - ce programme est pour une grande partie impacté par les **travaux de réalisation de l'ALSH et de la médiathèque**, ceux-ci ayant débuté en 2021 par les études architecturales et le lancement de la maîtrise d'œuvre, de coordination et de contrôle en fin d'année 2021, l'année 2022 devant être celle de l'attribution du marché de travaux et du démarrage du chantier,
 - les autres principaux investissements prévus sont la poursuite d'un programme de **rénovation de la voirie** conséquent, la poursuite des opérations de **relamping**, l'acquisition d'une **balayeuse de voirie et d'un aspirateur à déchets (équipements électriques)**, l'acquisition d'un **véhicule électrique pour la police municipale**, le remplacement d'une **chaudière** à la salle Dacheville, les travaux de modernisation de la **vidéoprotection** et de **raccordement de certains bâtiments communaux à la fibre**, ainsi que beaucoup d'autres travaux liés au **remplacement d'équipements anciens ou à la modernisation des bâtiments communaux**,
 - **l'achèvement des opérations engagées sur l'exercice précédent** tels que le **Beursault**, les **aménagements extérieurs des parcelles de la Maison de la Nature / projet agro-écologie / aquaponie**,
 - le lancement des études sur la réalisation d'une **Maison Médicale** à côté du Parc de la Mairie,
 - **financement d'une majorité de ces dépenses grâce aux aides de la Région Ile de France, de la Métropole du Grand Paris, et dans une moindre mesure des services de l'Etat,**

5. POINT SUR LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En termes de recettes, 4 types de recettes coexistent sur la section investissement, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les recettes liés au reversement de la TVA (FCTVA), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, et le financement par l'emprunt des projets d'investissement.

5.1. LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	BP 2022
10222.	FCTVA	115 128 €	184 344 €	143 659 €	77 572 €
10226.	Taxe d'aménagement	103 060 €	48 273 €	52 682 €	40 000 €
1068.	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 845 €	202 747 €	0 €	591 829 €
TOTAL DOTATION ET RESERVES		330 033 €	435 364 €	196 341 €	709 401 €

Le **FCTVA** est le remboursement de la part de TVA (16,404%) des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

Compte tenu du volume de dépenses d'investissement en 2021, l'inscription en 2022, soit en année n+1, est inscrit en baisse par rapport à 2021 à 77 K€.

La **Taxe d'aménagement** est liée aux permis de construire et autorisations de travaux. En 2020 et 2021, les permis de construire sont taxables dès la 1^{ère} année. De la même manière que les droits de mutation en recette de fonctionnement, **cette recette, corrélée au dynamisme de l'immobilier et du bâtiment est prudemment inscrite à 40 K€** (contre 53 K€ de réalisé 2021)

Les **excédents capitalisés** proviennent de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1. Ils servent à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Celle-ci ayant clôturée en 2021 avec un déficit, il est donc nécessaire d'inscrire un montant sur ce compte afin de résorber ce déficit par une affectation du résultat de la section de fonctionnement 2021.

Le FCTVA 2021 a fait l'objet d'une réforme. Les comptes ont été listés et la déclaration automatisée à partir des données saisies dans le compte de gestion. L'assiette des dépenses éligibles porte sur des dépenses réelles uniquement et sur des articles bien précis. Cette réforme semble avoir des conséquences sur le calcul car les travaux en régie en seraient exclus. La ville a interpellé les services fiscaux à ce sujet et attend une réponse. **Le produit du FCTVA 2022 perdrait 10 K€ avec cette réforme.**

5.2. LES AMORTISSEMENTS

Code	Libellé	REALISE 2019	REALISE 2020	Réalisé 2021	BP 2022
28	AMORTISSEMENTS	132 930 €	146 206 €	142 852 €	150 000 €

Les amortissements constituent un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement dans le but de contribuer au financement de cette dernière. L'amortissement contribue au financement du programme d'investissement à hauteur de 150 K€. Il s'agit d'une écriture d'ordre équilibrée en dépenses de fonctionnement par une inscription du même montant.

Avec le passage en M57, les amortissements se calculent désormais au prorata temporis dès la 1^{ère} année de l'acquisition, contrairement à l'année 2021 où les amortissements étaient calculés en N+1. D'où **un budget plus conséquent en 2022 pour tenir compte de ce changement de méthode**. Un ajustement sera sans doute nécessaire en cours d'année pour tenir compte de la variable non prévisible du prorata temporis cette année pour la 1^{ère} fois.

5.3. LES SUBVENTIONS OBTENUES EN 2021

2022, la ville a obtenu la notification de subventions pour les opérations suivantes :

Année	NATURE DE L'OPERATION FINANCEE	NATURE DU FINANCEMENT	montant des travaux HT	Subvention notifiée	%
2021	TOITURE TERRASSE G. MERCIER ISOLATION (PHASE 2) - RENOVATION ENERGETIQUE - ARRETE 2021-45 - Travaux achevés	DSIL 2021	80 958,00 €	24 012,14 €	29,66%
2021	RENOVATION TOITURE TERRASSE ECOLE PRIMAIRE G.MERCIER - travaux achevés	FIM 2021	153 332,00 €	76 666,00 €	50%
2021	ACQUISITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES (PM 29 875 € HT + balayeuse grand modèle 38 793,69 € HT)	FIM 2021	68 668,69 €	20 600,61 €	30%
2021	VEHICULE ELECTRIQUE POLICE MUNICIPALE	Conseil Régional	29 875,00 €	8 962,50 €	30%
2021	AMENAGEMENT ET AMELIORATION SYSTÈME VIDEOPROTECTION AVEC TRVX PARTIEL GENIE CIVIL (FIPD 2021)	FIPD 2021/5-VIDEO 3	30 460,00 €	3 337,00 €	11%
TOTAL DES SUBVENTIONS NOTIFIEES 2021			363 293,69 €	133 578,25 €	37%
2022	DEMATERIALIZATION INSTRUCTION ACTES D'URBANISME (PROGRAMME DEMAT. ADS) - service urbanisme Arrêté 2022-0199	PROGRAMME DEMAT. ADS	14 446,80 € (Investissement) 2 736,00 € (Fonctionnement)	4 400,00 €	30,00%
TOTAL DES SUBVENTIONS NOTIFIEES 2022			14 446,80 €	4 400,00 €	30,00%
TOTAL DES SUBVENTIONS NOTIFIEES 2021 et 2022			377 740,49 €	137 978,25 €	37%

5.4. LES SUBVENTIONS DEMANDEES EN 2022

En ce début d'année 2022, la ville a déposé des dossiers de demandes de subventions pour les opérations suivantes :

Année	NATURE DE L'OPERATION FINANCEE	NATURE DU FINANCEMENT	montant des travaux HT	Subvention demandée	%
2022	ACQUISITION BALAYEUSE VOIRIE (balayeuse petit modèle 28 866,22+ grand modèle 38 793,69 = 67 659,91 € HT)	DSIL 2022 (déposé)	67 659,91 €	33 829,96 €	50,00%
2022	ACQUISITION BALAYEUSE VOIRIE (balayeuse petit modèle 28 866,22 € HT)	FIM 2022 (déposé)	28 866,22 €	8 659,87 €	30,00%
2022	RENOVATION DES 2 COURTS DE TENNIS	REGION 2022 (déposé)	115 597,20 €	57 298,50 €	49,57%
2022	REPLACEMENT CHAUDIERE DACHEVILLE	FIM 2022 (déposé)	17 072,00 €	8 536,00 €	50%
		DSIL 2022 (déposé)		5 121,60 €	30%
2022	TRAVAUX NEUFS DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE	FIPD 2022 (déposé)	361 840,00 €	180 920,00 €	50%
		REGION 2022 (Dépôt à venir)		108 552,00 €	30%
2022	ECLAIRAGE PUBLIC – POSE DE LUMINAIRES LED	DSIL 2022 (déposé)	40 000,00 €	20 000,00 €	50%
		REGION 2022 (Dépôt à venir)		12 000,00 €	30%
TOTAL DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPOSEES (en ce début d'année 2022)			631 035,33 €	434 917,93 €	69%

Ce sont donc 9 nouveaux dossiers de subvention qui auront été déposés entre janvier 2022 et mars 2022 pour une somme de 435 K€ soit un taux moyen de 69%. Concernant le projet de Maison de Santé, des dossiers seront également déposés (ARS et DETR) dès que l'ensemble des pièces nécessaires auront été réunies.

5.5. LES SUBVENTIONS OBTENUES DEPUIS 2014 PAR PARTENAIRE

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DEPUIS 2014 (subventions notifiées en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL FINANCEUR
				115 103		708 514	44 397	8 962	876 976 €
				34 978	76 276	126 973	15 631	97 267	351 125 €
 PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS	19 873	84 468	116 587	36 561	84 090	122 512	55 133	24 012	543 236 €
			229 818						229 818 €
					70 000		15 000		85 000 €
				59 500					59 500 €
					40 000				40 000 €
		33 429						3 337	36 766 €
	46 406	13 163	10 000	60 000					129 569 €
							7 545		7 545 €
							23 475		23 475 €
	66 279 €	131 060 €	356 405 €	306 142 €	270 366 €	957 999 €	161 181 €	133 578 €	2 383 010 €

Depuis 2014, la ville a sollicité de multiples partenaires financiers.

L'Etat n'est plus le 1^{er} financeur de la Ville, la Région et la Métropole sont devenues des partenaires incontournables. De nouveaux partenaires apparaissent en 2020 avec la CAF qui finance des équipements pour la crèche et le SIPPAREC qui finance les projets générateurs d'économies d'énergie.

Depuis 2014, ce sont **2 383 K€** de financement obtenus.

En 2020 et 2021, le montant de subventions notifiées est plus faible car à corréluer au volume du programme d'investissement plus modéré que sur les années précédentes (cf. supra / crise sanitaire).

Depuis sa création, la Ville sollicite autant qu'il est possible le **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** avec des dépôts de dossiers systématiques lorsque les travaux répondent aux critères.

La Région IDF est, elle aussi, de plus en plus sollicitée surtout en 2019 avec la mise en place du Contrat Régional (700 K€).

Le montage des dossiers de financement est une tâche ardue et technique tant la nature des dossiers à constituer est différente, d'un projet à l'autre, en fonction des financeurs et des multiples appels à projets existant. Il nécessite un portage administratif et un suivi financier chronophages mais indispensables à la poursuite de nos investissements.

Le montant des subventions susceptibles d'être notifiées en 2022 devrait être conséquent, considérant le volume financier des projets pour lesquels des financements sont sollicités : notamment Maison Médicale, rénovation de deux terrains de tennis extérieurs et vidéoprotection pour les plus importants.

Points clefs, recettes d'investissement :

- ☛ Les recettes d'investissement apparaissent au **CA 2021** en volume à **1 039 K€** (y compris les RAR) :
 - la section a été alimentée par le **FCTVA pour 144 K€** et la **taxe d'aménagement pour 53 K€** (soit une forte baisse par rapport à 2020 : -36 K€),
 - la commune a poursuivi ses recherches de financement en déposant de nombreux dossiers de demandes de subvention, même si en volume celles-ci sont en baisse car corrélées au programme d'investissement, qui, comme évoqué supra, a été contraint sur l'exercice 2021. **134 K€ de subventions ont été notifiés en 2021.**
 - la commune n'a pas eu recours à l'emprunt et **à restauré sur les 3 dernières années des capacités de financement avec l'amélioration de son épargne nette qui est de 650 K€ fin 2021.**

- ☛ Les recettes d'investissement sont inscrites au **BP 2022** pour un montant de **3 303 K€** (y compris les RAR) :
 - ce montant, important, est rendu possible par le **virement conséquent d'un montant de 1 363 K€ de la section de fonctionnement**, résultant de la maîtrise de nos dépenses sur cette section,
 - ce montant inclus également l'affectation d'une partie du résultat 2021 à la couverture du déficit de la section d'investissement constaté fin 2021 (RAR inclus) et qui s'élevait à la somme de 592 K€,
 - les ressources attendues au titre du **FCTVA sont en baisse** à 78 K€ contre 143K€ (compte tenu du volume plus faible des dépenses d'investissement 2021 et du versement en année n+1 des ressources de ce fonds), de même que pour la **taxe d'aménagement inscrite à -13 K€** par rapport au réalisé 2021, soit à 40 K€,
 - poursuite des recherches de financement par la sollicitation de tous les partenaires financeurs (**plusieurs dossiers de demandes de subvention déjà déposés, d'autres à venir, pour des montants relativement conséquents** du fait de la nature des projets dont le financement est sollicité : Maison Médicale, rénovation de deux terrains de tennis extérieurs, vidéoprotection pour les plus importants),
 - section équilibrée **sans recours à l'emprunt, en dépit du programme d'investissement ambitieux** porté par la commune, et de son volume financier conséquent.

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA DETTE

- ⇒ Un encours de la dette formé à **69%** par la Caisse d'Epargne, **24%** par la Caisse des Dépôts et **7%** par le Crédit Agricole.
- ⇒ Un encours de la dette qui baisse : **4 557 K€ fin 2021** contre 5 183 K€ fin 2017.
- ⇒ Une annuité stabilisée à **253 514 €/an**.
- ⇒ Une dette sécurisée *sans produits structurés* : **76%** des emprunts sont à taux fixes et les autres **24%** indexés sur le livret A.
- ⇒ Avec un taux moyen de **1,56%**, l'encours de la dette démontre une bonne gestion.
- ⇒ L'encours de la dette a été renégocié en 2016. Cette renégociation a permis de redonner des capacités financières à la ville avec un abaissement de **144 000 €** dès 2017.

La dette est entièrement sécurisée et stabilisée car seuls les 2 emprunts Caisse des dépôts ne sont pas à taux fixe, mais indexé sur le livret A. jusqu'en février 2022 le taux du livret A est à 0,50% puis il passe à 1% à partir du 1^{er} février 2022. La dernière variation datait du 1^{er} février 2020.

CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2021 PAR PRETEUR : Un encours essentiellement à taux fixe avec un taux moyen de 1,60%

Code	Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Part dans le capital emprunté	Type de taux	Taux d'intérêt	Date fin	Montant de l'emprunt	CRD au 31/12/2021	IRD au 31/12/2021	Capital remboursé sur la période 2022
E 31	CONTRAT	15/06/2015	CRCA LIVRY GARGAN	8,33%	Fixe	1,71%	07/07/2035	456 152	329 937	35 504	21 473
E 32	45745	27/01/2016	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20,24%	Variable	1,50%	01/03/2057	1 108 000	1 005 754	275 921	20 514
E 33	9682075	08/01/2016	C.E ILE DE France	14,61%	Fixe	2,26%	05/04/2041	800 000	656 043	139 791	27 372
E 34	9834907	24/11/2016	C.E ILE DE France	16,10%	Fixe	1,35%	05/12/2039	881 673	712 569	81 075	35 211
E 35	9836371	24/11/2016	C.E ILE DE France	39,13%	Fixe	1,29%	25/12/2041	2 142 163	1 767 116	216 357	77 955
E 36	5332857	12/12/2019	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1,59%	Variable	1,25%	01/08/2060	87 000	85 310	21 933	1 711
Total pour budget Ville de Coubron				100,00%		1,56%		5 474 988	4 556 729	770 581	184 236

REPARTITION PAR PRETEUR	Emprunt contracté à l'origine par prêteur	
	(en €)	(en %)
C.E ILE DE FRANCE	3 823 836	69,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 195 000	21,83%
CRCA LIVRY GARGAN	456 152	8,33%
Total de la répartition	5 474 988	100,00%

Encours de la dette au 31/12/2020 par prêteur	
(en €)	(en %)
3 135 728	68,82%
1 091 064	23,94%
329 937	7,24%
4 556 729	100,00%

Type de taux	Composition de la dette par type de taux	
	(en €)	(en %)
Fixe	3 465 665	76,06%
Variable	1 091 064	23,94%
Total de la répartition	4 556 729	100,00%

TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU SUR LA PERIODE 2017 A 2030 : le capital de la dette baisse de 59% en 10 ans (période 2020 à 2030)

N°	Objet	Capital initial	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
E31	CONTRAT 616029	456 151	412 257	392 201	371 799	351 047	329 937	308 464	286 621	264 402	241 802	218 812	195 426	171 638	147 441	122 827
E32	CONTRAT 45745	1 108 000	1 093 512	1 073 900	1 053 944	1 027 488	1 005 754	985 240	965 117	944 187	922 838	901 063	878 852	856 196	833 088	809 517
E33	CONTRAT 9682075	800 000	759 554	734 546	708 967	682 803	656 043	628 671	600 674	572 037	542 747	512 788	482 145	450 802	418 743	385 952
E34	CONTRAT 9834907	881 672	848 758	815 397	781 583	747 309	712 569	677 358	641 668	605 494	568 828	531 664	493 995	455 815	417 116	377 891
E35	CONTRAT 9836371	2 142 162	2 069 075	1 995 039	1 920 042	1 844 072	1 767 116	1 689 162	1 610 196	1 530 205	1 449 176	1 367 096	1 283 950	1 199 726	1 114 409	1 027 984
E36	CONTRAT 5332857	87 000	0	0	0	87 000	85 310	83 600	81 867	80 114	78 338	76 540	74 719	72 876	71 010	69 121
TOTAL GENERAL		5 474 988	5 183 156	5 011 083	4 836 335	4 739 719	4 556 729	4 372 495	4 186 143	3 996 439	3 803 729	3 607 963	3 409 087	3 207 053	3 001 807	2 793 292

Points clefs :

- ☛ Une **dette sécurisée** (76% de nos emprunts sont à taux fixes), les deux seuls emprunts à taux variables ayant été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et ceux-ci sont adossés à l'évolution du taux de rémunération du Livret A
- ☛ Un **encours de dette qui baisse**, avec un taux moyen de 1,56%
- ☛ Un budget 2022 équilibré **sans emprunt et qui se traduira donc par un allègement pour la commune de la charge de la dette.**

Principaux points à retenir sur l'exécution 2021 et le budget primitif 2022

- ✘ Un contexte économique qui s'est à nouveau dégradé depuis la présentation du ROB, en raison du conflit russo-ukrainien qui accroît encore davantage les tensions inflationnistes,
- ✘ Une situation sanitaire dont on s'interroge sur la stabilisation / normalisation, et qui fait encore peser des incertitudes sur l'exercice en cours,

Compte Administratif 2021 :

- ✘ Un résultat positif qui témoigne de la maîtrise par la commune de ses dépenses de fonctionnement, l'excédent ainsi dégagé permettant de couvrir notre déficit d'investissement de 592K€ et de ne pas recourir à l'emprunt,
- ✘ Une année 2021 marquée par un retour à une activité quasi normale s'agissant de l'activité des services à la population (restauration scolaire, animation, école de musique, crèche...), tandis que les différents évènements et manifestation communale ont tout de même du, comme en 2020, être annulés en raison de la situation sanitaire.
- ✘ Un exercice se caractérisant en fonctionnement par les effets de la première année d'autonomisation de la Police Municipale et les prémisses, en fin d'exercice, d'une hausse de l'inflation impactant les dépenses sur les postes de carburant, de l'énergie et de l'alimentaire,
- ✘ Des dotations en forte baisse par rapport à l'année 2020 (qui avait néanmoins été marquée par le versement de dotations de soutien pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire),
- ✘ Des investissements réalisés pour l'entretien et la modernisation de notre patrimoine (poursuite des travaux d'aménagement extérieur de la Maison de la Nature, réfection de la toiture de l'école Élémentaire Mercier...), et le lancement par la désignation de l'architecte, de l'AMO et des différents bureaux d'étude et de contrôle de l'opération ALSH / Médiathèque.

Budget Primitif 2022 :

- ✘ Une pression très forte sur notre section de fonctionnement, liée principalement à la hausse importante des coûts des matières premières, de l'énergie et de l'alimentaire, à la pression sur nos frais de personnel en raison des conséquences de la revalorisation des grilles indiciaires de certaines catégories d'agents (sans compter à ce stade les effets de l'éventuelle revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, annoncée pour une mise en œuvre à l'été à l'instant où la présente note est rédigée par la ministre de la fonction publique), ainsi qu'en raison des contributions complémentaires que le Territoire pourrait appeler pour participer à l'équilibre de son budget,
- ✘ Des recettes des services prudemment inscrites en légère baisse, de même que les dotations qui devraient également poursuivre leur tendance baissière (en dépit des annonces du gouvernement concernant le gel de l'enveloppe nationale de ces dotations), tandis que les recettes fiscales devraient, alors même que la municipalité fait le choix, comme c'est le cas depuis 2014, de maintenir les taux de fiscalité locale à l'identique, être en hausse compte tenu de la revalorisation des bases de + 3,4%,
- ✘ Une section investissement qui témoigne de la posture volontariste de la commune à continuer à investir pour les Coubronnois, en dépit du contexte économique et budgétaire, avec des projets structurants : lancement des travaux en phase opérationnelle de la réalisation de l'ALSH / Médiathèque, démarrage des études sur la réalisation de la Maison Médicale, modernisation de nos équipements (acquisition d'un nouveau véhicule électrique pour la Police Municipale, d'une balayeuse et d'un aspirateur de voirie, poursuite des opérations de relamping, modernisation du système de vidéoprotection et raccordement fibre des bâtiments communaux, remplacement de chaudière...),
- ✘ Un programme conséquent inscrit sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt, pour la 3^{ème} année consécutive, ce qui permet à la commune de poursuivre son désendettement et ainsi alléger la charge de la dette,
- ✘ Un volume de demandes de subventions formulées en forte hausse, du fait des projets dont le financement est sollicité (Maison Médicale, vidéoprotection, réfection de terrains de tennis, équipements de voirie...), principalement auprès de la Région Ile de France et de la Métropole du Grand Paris, et dans une moindre mesure auprès des services de l'Etat.